



- 2 | À propos de la CISAC
- 3 | Avant-propos Björn Ulvaeus
- 4 | Avant-propos Marcelo Castello Branco
- 5 | Avant-propos Gadi Oron
- 6 | COLLECTES MONDIALES 2022
- 7 | Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC : aperçu des principaux résultats
- 10 | Analyse du marché pour 2022
- 14 | Analyse Futuresource

- 16 | Répertoires
 - 17 | Musique
 - 19 | Audiovisuel
 - 21 | Arts visuels
 - 23 | Art dramatique
 - 24 Littérature
- 25 | Régions
 - 26 EUROPE
 - 28 CANADA/ÉTATS-UNIS
 - 301 ASIE-PACIFIQUE
 - 32 AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
 - 341 AFRIQUE

Tableaux détaillés des sommes collectées

- **36** Pour tous les répertoires
- 37 | Musique
- 38 | Audiovisuel Arts visuels
- **39** | Art dramatique Littérature
- **401** Droits collectés par habitant et par pays/territoire
- **41** Droits collectés en % du PIB par pays/territoire
- 42 | Sociétés membres par région
- 44 À propos de ce rapport/définitions
- 46 | Méthodologie
- 47 | Crédits et remerciements

À PROPOS DE LA CISAC

La Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC) réunit 225 sociétés de gestion collective dans 116 pays/territoires et cinq régions. Ces sociétés représentent plus de cinq millions de créateurs actifs dans cinq grands répertoires artistiques : la musique, l'audiovisuel, les arts visuels, la littérature et l'art dramatique.



116 PAYS/ TERRITOIRES



225 SOCIÉTÉS DE GESTION COLLECTIVE



+5 MIO DE CRÉATEURS



MUSIQUE



AUDIOVISUEL



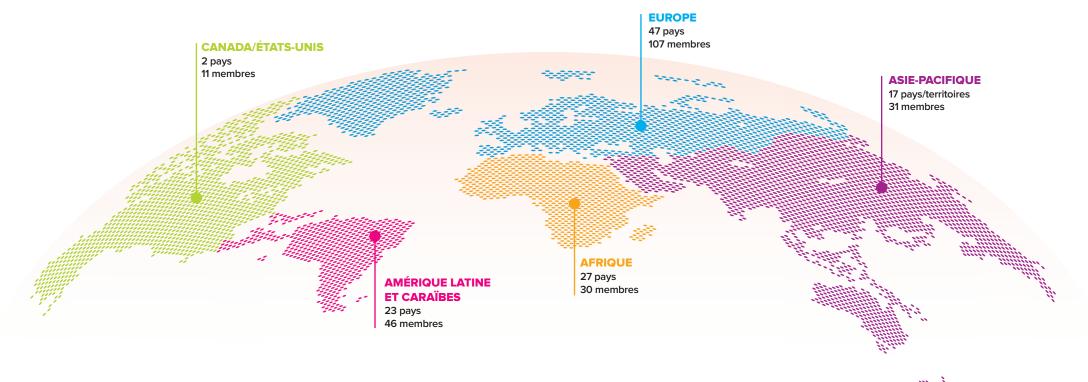
ART DRAMATIQUE



LITTÉRATURE



ARTS VISUELS





Avant-propos **Björn Ulvaeus**, Président de la CISAC

NOUS DEVONS NOUS OCCUPER DE LA QUESTION DE L'IA POUR PRÉSERVER LES COLLECTES À VENIR

Je suis heureux de vous présenter une nouvelle fois le Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC. Il offre un regard aiguisé et précieux sur la façon dont les créateurs à travers le monde gagnent leur vie.

Un chiffre en particulier ressort de ce rapport : 4,2 milliards d'euros. C'est le montant total des droits collectés pour les créateurs à l'échelle mondiale pour l'utilisation en ligne de leurs œuvres. Et il est important car, pour la toute première fois, le secteur numérique devient la première source de revenus. En un peu plus de dix ans, le streaming a transformé la vie des sociétés CISAC et des cinq millions de créateurs qu'elles représentent.

Le numérique concerne tous les créateurs, quel que soit leur mode d'expression. Les sociétés ont augmenté de manière impressionnante leurs collectes liées au streaming et aux abonnements après la catastrophe de la COVID. Le secteur du live a connu un rebond significatif. Le réseau CISAC vibre de nouveau au rythme des concerts, expositions et festivals, et des collectes qu'ils génèrent pour aider les créateurs à vivre de leur art.

Les résultats de cette année montrent que le système de gestion collective, malgré les immenses défis auxquels il doit faire face pour s'adapter au numérique, reste solide et efficace. Les sociétés servent de remparts aux créateurs qu'elles défendent. Elles répartissent désormais plus de droits à un plus grand nombre de créateurs que jamais auparavant.

Et ça, c'est une bonne nouvelle, car juste après la COVID et la crise économique, ce qui nous attend maintenant est un autre défi existentiel très préoccupant : celui de l'intelligence artificielle.

L'IA va radicalement changer le monde des créateurs et des industries créatives. Elle exige un leadership international et que tous les acteurs des industries créatives présentent un front fort et uni.

Créateur moi-même, et en partie grâce au projet Voyage d'ABBA, j'ai eu la chance d'entrevoir l'intérêt de l'IA. L'IA a théoriquement le potentiel de repousser les limites de la créativité humaine d'une manière jusqu'ici inconnue. Je pense qu'elle a le pouvoir d'élargir le champ de la pensée humaine et pourrait contribuer à créer des œuvres merveilleuses. Mais elle comporte aussi des dangers et, sans règles strictes pour protéger les créateurs, elle pourrait menacer leurs moyens de subsistance de manière significative.

La CISAC a déjà pris les devants par rapport à l'IA, qui était au cœur des discussions de son Assemblée Générale en mai. La CISAC a aussi été à l'initiative, avec une alliance de groupes représentants le secteur de la création, d'une lettre ouverte en juillet, qui a énoncé sept grands principes destinés à guider les décideurs politique dans leur réflexion sur cette thématique.

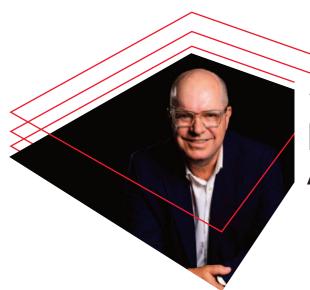
Je propose de nous en tenir à un certain nombre de grandes priorités :

Avant toute chose, les machines ne peuvent être qu'un outil au service de la créativité humaine et non la remplacer ; l'utilisation d'une œuvre protégée par le droit d'auteur doit être autorisée par son créateur ; le droit d'auteur ne doit en aucun cas être affaibli ou fragilisé par des exceptions inappropriées ; l'utilisation de l'IA par les développeurs doit se faire de manière transparente et la rémunération équitable du créateur humain doit rester un principe fondamental.

L'IA est un enjeu incroyablement important, qui requiert des mesures urgentes. Elle n'affecte peutêtre pas encore les montants des droits collectés pour les créateurs en 2023, mais elle le fera dans les années qui viennent. Pour l'instant, créateurs, entreprises technologiques et décideurs politiques doivent tous s'asseoir autour d'une même table au plus haut niveau, à commencer par l'ONU. Et les créateurs doivent être entendus.

JE PENSE QUE L'IA A LE POUVOIR
D'ÉLARGIR LE CHAMP DE LA PENSÉE
HUMAINE ET POURRAIT CONTRIBUER À
CRÉER DES ŒUVRES MERVEILLEUSES.
MAIS ELLE COMPORTE AUSSI DES
DANGERS ET, SANS RÈGLES STRICTES
POUR PROTÉGER LES CRÉATEURS, ELLE
POURRAIT MENACER LEURS MOYENS DE
SUBSISTANCE DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE.

Nous devons agir aujourd'hui pour contribuer à créer de grandes œuvres et protéger l'avenir de la créativité humaine. •



Avant-propos Marcelo Castello Branco, Président du conseil d'administration de la CISAC

NOUS AVONS BESOIN D'UN PLAN AMBITIEUX POUR L'AVENIR

Ce rapport fait ressortir des points incroyablement positifs : une hausse significative des droits collectés dans l'ensemble du réseau CISAC, les répartitions solides de nombreuses sociétés et une relance remarquable après les trois années totalement inattendues de pandémie. De prime abord, on pourrait penser que la mission de notre communauté est quasiment accomplie et a seulement besoin de quelques ajustements mineurs pour maintenir une croissance stable. Cependant, la réalité est tout autre.

Plutôt que de nous reposer sur nos lauriers, il est temps aujourd'hui de redoubler d'efforts et d'établir un plan ambitieux pour l'avenir. Les chiffres de ce rapport montrent que notre communauté mondiale de gestion collective connaît actuellement une vague extraordinaire de changements. Bien sûr, c'est fantastique de voir que les collectes ont atteint de tels records, mais nous ne pouvons pas ignorer les inégalités et les déséquilibres qui se creusent entre les régions, les différentes sources de revenus, et les grandes et petites sociétés. Nous devons saisir ces questions à bras le corps, tous unis derrière la CISAC. Pour cela, nous devons améliorer nos systèmes, résoudre les problèmes de données, nous battre pour les droits des créateurs et préserver la solidarité de notre communauté.

Même si l'IA est actuellement sur toutes les lèvres, je laisserai Björn et Gadi s'exprimer sur la question dans cette introduction. Car nous sommes aussi confrontés à bien d'autres défis qui requièrent notre attention. Nous devons nous montrer proactifs face aux changements structurels qui touchent tous les répertoires – la musique, les arts visuels, l'audiovisuel, l'art dramatique et la littérature – pour lesquels la CISAC joue un rôle crucial.

Nous devons travailler sans relâche à résoudre les problèmes de données qui trouvent leur origine dans l'essor rapide du numérique. À la CISAC, nous mettons constamment à jour nos outils et nos procédures pour apporter plus de valeur à nos ayants droit et nous permettre de rester ainsi à l'avant-garde dans ce domaine. Nous nous efforçons également d'améliorer nos méthodes de collecte et de répartition, tout en soutenant l'adoption des meilleures pratiques.

Notre système de gestion collective repose avant tout sur la voix et l'influence des créateurs. Il est essentiel que leur avis soit toujours entendu et qu'ils soient impliqués dans les décisions qui concernent leur avenir. Nous devons écouter la nouvelle génération de créateurs, apprendre de ce qu'elle nous dit et nous adapter à son esprit d'entreprise et d'indépendance toujours plus marqué.

NOTRE SYSTÈME DE GESTION
COLLECTIVE REPOSE AVANT TOUT
SUR LA VOIX ET L'INFLUENCE DES
CRÉATEURS. IL EST ESSENTIEL
QUE LEUR AVIS SOIT TOUJOURS
ENTENDU ET QU'ILS SOIENT
IMPLIQUÉS DANS LES DÉCISIONS
QUI CONCERNENT LEUR AVENIR.

Notre communauté est incroyable de par sa diversité et, bien qu'elle soit parfois divisée par des points de vue différents et une concurrence acharnée, la diversité est pour nous une force plus qu'une faiblesse. Elle renforce l'autorité de la CISAC en tant que porte-parole mondial des créateurs.

Alors que le spectre de la pandémie s'éloigne peu à peu, notre détermination à garantir que les droits des créateurs sont respectés, que leurs œuvres sont équitablement rémunérées et qu'ils sont pleinement reconnus pour leurs apports créatifs reste et restera inébranlable. •



Avant-propos **Gadi Oron**, Directeur Général de la CISAC

UNE CROISSANCE QUI PROUVE LA FORCE PÉRENNE DE LA GESTION COLLECTIVE

Nous sommes ravis de vous présenter le Rapport annuel sur les collectes mondiales de la CISAC.

Le rapport de cette année montre un remarquable retour à la croissance alors que notre secteur dans son ensemble se remet complètement des trois désastreuses années de pandémie.

Les droits collectés en 2022 affichent une croissance record de 26,7 %. Le numérique devient pour la première fois la principale source de revenu des créateurs, marquant un tournant majeur pour notre secteur. Les revenus générés par les événements live et les exécutions publiques sont quasiment revenus à leurs niveaux antérieurs à la pandémie et les collectes totales ont, pour la première fois, dépassé leur niveau pré-pandémie d'une marge confortable de 19 %.

On peut dire sans complaisance que ces résultats sont le reflet des compétences et de la résilience de nos sociétés membres. Ils prouvent aussi la force pérenne du système de gestion collective, avec une croissance constante et fiable des collectes qui soutiennent les créateurs et l'économie de la création.

Le modèle traditionnel de gestion collective place – et a toujours placé – le créateur au cœur de son action. Ses caractéristiques uniques – le pouvoir de l'unité collective, un fonctionnement sans but lucratif, une transparence totale et un contrôle par les créateurs – sont aussi pertinentes et importantes aujourd'hui qu'elles l'ont toujours été.

Si tout indique que l'année 2023 sera à nouveau marquée par la croissance, d'immenses défis nous attendent encore. L'optimisme qui accompagne la relance du secteur live, et plus particulièrement des grandes tournées internationales, est tempéré par les difficultés qui semblent affecter les événements locaux et les salles plus modestes à cause de la crise persistante du coût de la vie.

LE MODÈLE TRADITIONNEL DE GESTION COLLECTIVE PLACE – ET A TOUJOURS PLACÉ – LE CRÉATEUR AU CŒUR DE SON ACTION. –

Les revenus du numérique restent insatisfaisants pour la grande majorité des créateurs. Bien que les collectes liées au streaming aient doublé en cinq ans, le compte n'y est toujours pas pour les millions de créateurs représentés par les sociétés membres de la CISAC en termes de droits d'auteur. Sur le marché du streaming, les collectes des sociétés CISAC dépendent étroitement de la qualité des métadonnées et notre Confédération est à la pointe des efforts de l'industrie pour apporter les améliorations nécessaires dans ce domaine.

Nous continuons à étendre l'utilisation de l'identifiant des œuvres musicales, l'ISWC, tout au long de la chaîne de valeur, et encourageons les initiatives de nos membres pour l'associer à son équivalent pour les enregistrements, l'ISRC, avant la sortie d'une œuvre musicale. Le succès de ces efforts sera un facteur de croissance déterminant pour les collectes à venir.

Au-delà de cette année, un enjeu capital éclipse tous les autres : l'intelligence artificielle. L'IA n'influence peut-être pas les chiffres des collectes pour l'instant, mais la façon dont nous gérons le problème aujourd'hui aura indubitablement un énorme impact sur les collectes futures. Faire face aux menaces que l'IA fait peser sur la rémunération de la créativité humaine et gérer les opportunités surprenantes que ses outils peuvent offrir est une priorité absolue pour la CISAC. Nous sommes déterminés à jouer un rôle majeur dans les efforts des industries créatives visant à garantir que l'IA est utilisée pour servir la créativité humaine et non pour l'appauvrir ou la remplacer.

Ce rapport dresse un tableau positif de l'évolution des collectes et de l'état de la gestion collective à l'heure où elle s'adapte à un environnement profondément complexe et en constante évolution. J'espère que vous apprécierez sa lecture.

CISAC RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES 2023 / 5



COLLECTES MONDIALES 2022



+33,5 %

4,2 Mds€

NUMÉRIQUE

(milliards EUR)



COLLECTES MONDIALES (milliards EUR)



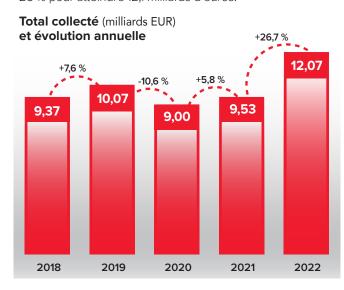


CISAC RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES

APERÇU DES PRINCIPAUX RÉSULTATS

EN 2022, LES COLLECTES MONDIALES ONT AUGMENTÉ DE 26,7 % POUR ATTEINDRE 12,1 MDS €

Les droits collectés dans le monde pour les créateurs affichent une croissance record en 2022, avec une hausse de plus de 25 % pour atteindre 12.1 milliards d'euros.

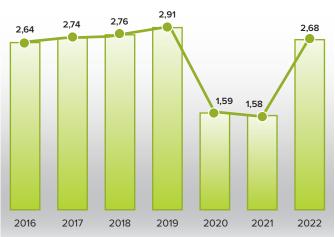


Cette forte progression s'explique par la solide reprise mondiale du secteur du live et des exécutions publiques après la pandémie, associée au maintien d'une croissance robuste des revenus du numérique. En 2022, les collectes mondiales ont atteint le plus haut niveau jamais enregistré, avec une progression de 19.8 % par rapport à 2019, avant la pandémie.

HAUSSE DES DEUX TIERS DU SECTEUR DU LIVE ET DES EXÉCUTIONS PUBLIQUES

En 2022, les revenus du secteur du live et des exécutions publiques – générés notamment par les concerts, la musique d'ambiance, les expositions et les salles de spectacles –, ont augmenté de 69,9 % avec le retour des festivals et des tournées musicales et la réouverture des commerces.

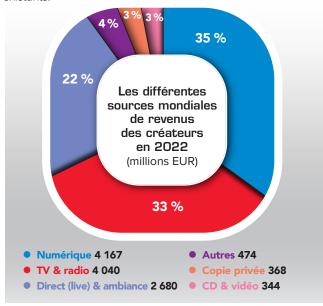
Revenus du secteur direct (live) et ambiance (milliards EUR)



Malgré ces signes de bonne santé, ce secteur n'a pas entièrement récupéré et reste 7,9 % en dessous de son niveau prépandémie de 2019. La majeure partie de la croissance est générée par l'Europe, où les collectes ont augmenté de plus des trois quarts d'un milliard d'euros, tandis qu'elles ont plus que triplé en Amérique latine.

LE NUMÉRIQUE DEVIENT LA PRINCIPALE SOURCE DE REVENUS DES CRÉATEURS DEVANT LE SECTEUR TV ET RADIO

Pour la première fois, le numérique devient la principale source de revenus des créateurs grâce à la croissance soutenue du streaming par abonnement, la conclusion de nouveaux accords de licences par les sociétés, et le renouvellement d'accords existants.



En 2022, les revenus du numérique représentent 35 % des collectes mondiales, soit deux fois plus qu'en 2018. La croissance du numérique s'accompagne de la résistance persistante du secteur TV et radio, qui affiche une hausse de 11 % en 2022. La copie privée (368 Mio €) et le secteur CD et vidéo (344 Mio €) arrivent en tête des autres sources de revenus.

CISAC RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES 2023 / 7

LES REVENUS DU NUMÉRIQUE DÉPASSENT LES 4 MDS € APRÈS DIX ANS DE CROISSANCE À DEUX CHIFFRES

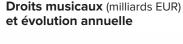
Les droits générés par l'utilisation en ligne des œuvres ont augmenté de 33,5 % en 2022 pour atteindre 4,2 milliards d'euros, principalement grâce à la croissance soutenue du streaming musical et de la vidéo à la demande par abonnement (SVOD).

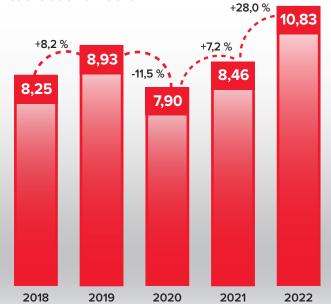


La pandémie a fortement stimulé cette catégorie de revenus, qui a doublé par rapport à son niveau d'avant pandémie de 2019. Cependant, si l'on considère les revenus des industries créatives dans leur ensemble, le secteur numérique reste sous-performant. Dans le secteur musical, le numérique génère 35 % des collectes mondiales, soit moins de la moitié de sa part dans les revenus de l'industrie phonographique (71 %).

HAUSSE DE 28,0 % DU MARCHÉ MUSICAL MONDIAL

Le total des droits collectés pour les auteurs et compositeurs de musique a augmenté de 28,0 % en 2022 et dépasse pour la première fois les 10 milliards d'euros. L'essor du streaming par abonnement a soutenu la hausse record du secteur numérique (+33,5 %), qui devient la première source de revenus des créateurs de musique.





La croissance des collectes liées au répertoire musical a également été stimulée par le retour en force des concerts en live: dans la catégorie direct (live) et ambiance, les revenus des concerts en live ont augmenté de 185,7 % en 2022 pour un échantillon de plus de 100 sociétés. Les revenus TV et radio ont augmenté de 11,4 %.

LE NUMÉRIQUE STIMULE LA CROISSANCE DANS LES PLUS PETITS MARCHÉS

Un nombre croissant de territoires affichent à la fois une part de marché élevée et une croissance solide et durable des revenus du numérique, surtout dans la région Asie-Pacifique. Plusieurs petits territoires avec une part de marché élevée du numérique ont enregistré une croissance exponentielle pendant les trois années de pandémie, avec une consommation du streaming et des niveaux d'abonnement en hausse et la conclusion de nouveaux accords de licences.

Marchés numériques les plus performants en termes de parts de marché et de taux de croissance sur 3 ans

Pays/ Territoires	Part de marché en 2022	Évolution 2019-2022
INDONÉSIE	99,5 %	+297,7 %
VIETNAM	92,1 %	+584,7 %
THAÏLANDE	83,0 %	+269,2 %
PHILIPPINES	79,3 %	+168,9 %
MEXIQUE	70,4 %	+155,9 %
TURQUIE	67,6 %	+80,9 %
INDE	67,1 %	+532,7 %
HONG KONG	65,9 %	+36,4 %
TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS	64,9 %	+188,2 %
SUÈDE	56,2 %	+72,1 %

TOUS LES GRANDS PAYS CONTRIBUTEURS SONT EN CROISSANCE

Les dix principaux territoires qui collectent le plus de droits ont tous vu leur croissance accélérer en 2022, avec un taux de croissance moyen supérieur à 25 %. Seuls deux pays restent sous les niveaux d'avant pandémie.

Top 10 des pays contributeurs en 2022 et évolution entre 2019 et 2022 (millions EUR)

Pays/ Territoires	Droits collectés	Évolution 2022	Évolution 2019-2022
ÉTATS-UNIS	2 624	+30,5 %	+33,3 %
FRANCE	1 697	+35,7 %	+25,3 %
ROYAUME-UNI	1 088	+23,1 %	+32,4 %
ALLEMAGNE	964	+17,0 %	+11,0 %
JAPON	849	+3,7 % (+10,1 %)*	-4,1 % (+8,4 %*)
ITALIE	568	+38,1 %	-6,2 %
AUSTRALASIE	426	+24,1 %	+23,5 %
CANADA	338	+25,7 %	+31,4 %
PAYS-BAS	293	+22,0 %	+25,8 %
ESPAGNE	274	+37,4 %	+35,4 %
TOTAL TOP 10	9 181		
TOTAL MONDIA	L 12 074		

*en monnaie locale

TOUS LES RÉPERTOIRES SONT EN CROISSANCE

Après avoir été le plus affecté par les restrictions sanitaires, le répertoire dramatique est celui qui affiche la plus forte croissance en 2022, avec une hausse des collectes de 89,4 %. Néanmoins, c'est le seul répertoire dont les revenus restent inférieurs au niveau de 2019.

Droits collectés par répertoire et évolution en 2022 (millions EUR)

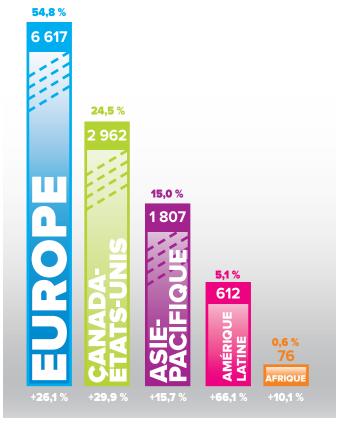
Répertoire	Droits collectés	Évolution
Audiovisuel	646	+11,0 %
Dramatique	169	+89,4 %
Littérature	207	+5,3 %
Musique	10 832	+28,0 %
Arts visuels	220	+12,8 %
TOTAL GÉNÉRAL	12 074	+26,7 %

Tous les autres répertoires sont également en croissance. Le répertoire musical a consolidé la relance amorcée en 2021 avec une croissance de plus de 25 %.

TOUTES LES RÉGIONS SONT EN CROISSANCE, AMÉRIQUE LATINE EN TÊTE

Toutes les régions ont vu leurs collectes augmenter en 2022, l'Europe restant la première région avec plus de la moitié des collectes mondiales. La forte croissance observée en Amérique du Nord, deuxième région en termes de collectes, a un peu réduit l'écart avec la première, tandis que les revenus de l'Amérique latine ont fait un bond de 66,1 % grâce à la multiplication par trois des collectes du secteur direct (live) et ambiance.

Part et évolution des collectes mondiales par région (millions EUR)



CISAC RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES 2023 / 9

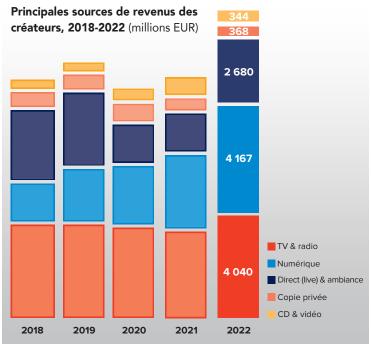




ANALYSE DU MARCHÉ POUR 2022

LES COLLECTES MONDIALES AUGMENTENT DE 26,7 % ET LES SOURCES DE REVENUS DES CRÉATEURS CHANGENT

En 2022, les collectes mondiales remontent en flèche, avec le plus fort taux de croissance annuel jamais enregistré : +26,7 % pour atteindre 12,1 milliards d'euros. Cette relance post-COVID fait ressortir de grands changements dans la répartition des principales sources de revenus des créateurs. En 2022, le numérique est devenu la première source de droits collectés alors que le secteur du live et des exécutions publiques reste 7,9 % en dessous de son plus haut niveau pré-COVID. Après trois ans de perturbations dues à la pandémie, les collectes de ce secteur semblent renouer avec leur schéma historique de croissance stable et progressive d'une année sur l'autre.



En ce qui concerne les principales sources de revenus des créateurs, la tendance sur cinq ans montre que l'évolution du secteur direct (live) et ambiance est contraire à celle du secteur numérique sur les cinq dernières années, avec une hausse de 154,3 % du numérique et un recul du direct (live) et ambiance de 2,8 % depuis 2018. Les droits de télé- et de radiodiffusion sont restés généralement stables pendant la pandémie. La résistance de cette catégorie a joué un rôle majeur dans l'impressionnant retour à la croissance de l'ensemble de ce secteur en 2022.

LES REVENUS DIRECT (LIVE) ET AMBIANCE SE REDRESSENT RAPIDEMENT

Les revenus du live et des exécutions publiques ont augmenté de 69,9 % en 2022 mais restent 7,9 % sous leur niveau de 2019. Le live a été le premier secteur à s'effondrer à cause de la COVID et le dernier à récupérer. En 2022, presque toutes les sociétés ont déclaré une forte augmentation de tous les événements live générateurs de revenus : des concerts et des festivals aux pièces de théâtre et aux expositions.



Les droits générés par la musique live, plus lents à récupérer que les exécutions publiques, affichent une forte augmentation en 2022. Les données d'un échantillon de 116 sociétés membres de la CISAC montrent un essor de 185,7 % en 2022 pour la musique live, contre seulement +34 % pour la musique d'ambiance.

La vitesse de la relance du secteur direct (live) et ambiance est aussi très variable d'une région à l'autre. En Amérique latine et Caraïbes, les collectes affichent un très fort rebond en 2022. Cette région a enregistré le plus haut taux de croissance (+218,9 %) mais reste 16 % en dessous des niveaux atteints avant la pandémie.

Dans certains pays, les revenus liés à l'exécution publique continuent de souffrir des répercussions de la pandémie. La société AEI-Guatemala a, par exemple, signalé que 48 % des bars et restaurants n'avaient pas rouvert malgré la levée des restrictions anti-COVID.

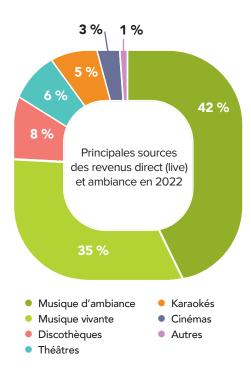
Évolution des collectes direct (live) et ambiance par région

Région	Évolution 2022	Évolution 2019-2022
AFRIQUE	+25,9 %	-4,3 %
ASIE-PACIFIQUE	+31,1 %	-15,4 %
CANADA/ÉTATS-UNIS	+41,0 %	-1,1 %
AMÉRIQUE LATINE	+218,9 %	-16,0 %
EUROPE OR.	+56,2 %	-19,7 %
EUROPE OCC.	+80,6 %	-6,0 %
TOTAL GÉNÉRAL	+69,9 %	-7,9 %

10 / CISAC RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES 2023



LES COLLECTES MONDIALES AUGMENTENT DE 26,7 % ET LES SOURCES DE REVENUS DES CRÉATEURS CHANGENT



Les droits générés par le secteur direct (live) et ambiance peuvent être divisés selon un éventail diversifié de types d'utilisation et de divertissements. Le graphique, établi sur la base d'un large échantillon de sociétés, montre toute l'étendue des utilisations reprises dans cette catégorie. La musique d'ambiance reste la première source de revenus, suivie par la musique live, les discothèques, puis par les différentes autres sources de revenus.

Des perspectives prometteuses pour 2023

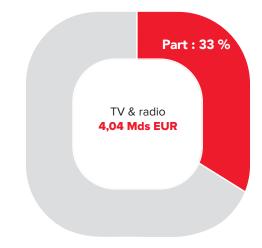
En 2023, les spectacles vivants ont poursuivi leur rebond après trois ans de demande contenue. Les revenus direct (live) et ambiance semblent bien partis pour une nouvelle croissance soutenue et devraient dépasser pour la première fois les niveaux d'avant pandémie. Cependant, on peut toujours craindre que cette bulle n'éclate après 2023, sous l'effet d'une baisse des dépenses des consommateurs et des contraintes budgétaires qui pèsent sur les tournées des artistes.

Certaines sociétés ont déjà déclaré une hausse des collectes pour le premier semestre 2023. La Corée, par exemple, affiche à nouveau de beaux résultats avec la levée des mesures de distanciation sociale en avril 2022. Pour le premier semestre 2023, la société KOMCA a déjà annoncé une hausse de 117 % des revenus des spectacles vivants par rapport à 2022 et mise sur une croissance de 227,5 % en 2023.

L'entreprise internationale d'organisation de spectacles Live Nation l'a confirmé en mai 2023 : « La demande mondiale de spectacles vivants continue d'atteindre de nouveaux sommets – cette demande augmente depuis longtemps et ne montre aucun signe de ralentissement. »

TV ET RADIO: LES COLLECTES TIENNENT BON

Les collectes liées à la télé- et radiodiffusion ont augmenté de 11 % en 2022 et dépassent de 4,6 % leur niveau de 2019. Pour la première fois, le secteur TV et radio passe au second rang derrière le secteur numérique.



Ces dix dernières années, l'évolution des habitudes de consommation ont entraîné un déclin constant des audiences télé et radio alors que le public mondial a largement adopté le streaming musical, la SVOD et d'autres modes de consommation en ligne. Le secteur TV et radio se trouve sur

une tendance globalement descendante mais, en général, se montre assez résistant, et les télé- et radiodiffuseurs traditionnels n'ont cessé d'étendre leurs offres dans l'espace numérique.

Les audiences de la télévision continuent de décliner progressivement à mesure que le streaming se développe. Selon Nielsen, les audiences du câble et de la télévision sont passées pour la première fois sous le seuil des 50 % en juillet 2023. La télévision traditionnelle représente 20 % des audiences et le câble 29,6 %. Les services de streaming ont capté le taux record de 38,7 % de la consommation télévisuelle totale aux États-Unis, YouTube, Netflix et Hulu drainant la majeure partie du public.

Les recettes publicitaires sont un facteur clé de l'évolution des revenus TV et radio. Elles se sont montrées relativement résilientes pendant les années de pandémie. Selon les déclarations des sociétés, les recettes publicitaires des téléet radiodiffuseurs sont restées globalement stables en 2022.

LES AUDIENCES DE LA TÉLÉVISION RÉSISTENT MAIS CONTINUENT DE DÉCLINER PROGRESSIVEMENT AU FUR ET À MESURE QUE LE STREAMING SE DÉVELOPPE ___

À plus long terme, les recettes publicitaires devraient augmenter fortement grâce au déplacement des dépenses publicitaires vers le secteur numérique. Selon l'étude Global Entertainment & Media Outlook de PWC, le marché publicitaire mondial devrait s'élever à 806 milliards de dollars en 2023, et monter à 953 milliards en 2027.

La télé- et radiodiffusion traditionnelle non interactive conserve un rôle majeur dans de nombreux marchés, surtout dans les pays avec de faibles taux de pénétration du numérique, qui restent très dépendants de l'offre linéaire.

Obtenir une rémunération équitable pour les créateurs à travers le monde :

Les sociétés membres de la CISAC soutiennent les créateurs en négociant et renégociant des accords de licence pluriannuels avec les opérateurs TV, radio et fournisseurs de services numériques les plus influents. Les OGC s'appuient sur la force collective des créateurs pour lutter pour la reconnaissance de leurs membres à leur juste valeur. Quelques exemples :

AEI-Guatemala (Guatemala) a conclu un accord de licence avec Netflix. La société a introduit une plainte contre plusieurs stations de radio pour atteintes au droit d'auteur auprès du Ministère public. D'autres plaintes sont pendantes auprès du Ministère public contre des stations de radio et le câblo-opérateur TIGO.

ACAM (Costa Rica) a signé un accord de licence avec l'entreprise de médias radiotélévisés Canartel.

AKKA-LAA (Lettonie) est parvenue à un accord avec plusieurs grandes plateformes numériques.

COMPASS (Singapour) a réglé un litige vieux de dix ans avec un câblo-opérateur local, avec l'aide de 24 sociétés CISAC.

FILSCAP (Philippines) a réussi pour la première fois à conclure des licences d'exécution publique pour les meetings électoraux des principaux candidats à la présidence.

ICSC (Chine) a vu ses collectes augmenter significativement grâce aux licences légales sur les manuels.

En 2022, **LITA** (Slovaquie) a clos un litige avec un câbloopérateur et obtenu le paiement des droits dus pour 2022 et des arriérés.

MACP (Malaisie) a augmenté ses collectes liées à la télévision grâce au paiement de deux années de droits dus par la chaîne de télévision payante Astro TV. MACP a également augmenté ses collectes liées au numérique grâce à un accord avec Disney+ Hotstar et au paiement des droits dus par les fournisseurs de services numériques.

REDES (Colombie), qui a procédé à ses premières répartitions en 2019, a négocié des accords avec un grand nombre de télé- et radiodiffuseurs, câblo-opérateurs et autres utilisateurs de contenus. Ces quatre dernières années, la société a pu répartir plus d'un million de dollars aux auteurs et à ses sociétés sœurs. En 2022, REDES et DASC ont signé des accords avec le câblo-opérateur national TIGO-UNE, l'un des trois plus grands du pays. Cette signature fait suite à un autre accord entre REDES et le câblo-opérateur local de l'île San Andrés, Sol Cable Vision. Ces accords ont contribué à la hausse de 26,1 % des droits audiovisuels collectés en Colombie.

SABAM (Belgique) a signé un nouvel accord de licence avec Disney+. Un accord de licence a aussi été conclu avec We Are One World, l'organisateur de Tomorrowland, pour les droits dus sur la billetterie et l'utilisation de la technologie des empreintes numériques (fingerprinting) pour identifier la musique jouée au festival.

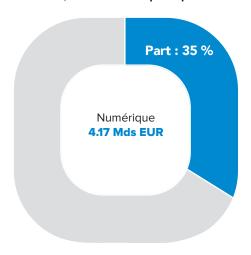
SACVEN (Venezuela) a signé des accords avec Simple TV (anciennement DIRECTV).

SPA (Portugal) a signé des contrats d'exploitation en ligne multi-territoriaux et renouvelé ses accords existants.

VCPMC (Vietnam) a obtenu un règlement dans son action en justice contre l'important site de streaming Zing MP3, qui a accepté de payer les droits dus pour le passé et l'avenir. Le VCPMC poursuit ses actions en justice contre une grande chaîne de cafés pour l'exécution publique non autorisée de son répertoire et contre plusieurs organisateurs de concerts, afin d'obtenir une rémunération correcte.

NUMÉRIQUE : NOUVELLE PREMIÈRE SOURCE DE REVENUS DES CRÉATEURS

En 2022, après des années de croissance à deux chiffres, le numérique est devenu pour la première fois la principale source de collectes mondiales pour les créateurs. Les revenus du numérique ont augmenté de 33,5 % pour atteindre 4,17 milliards d'euros et représentent désormais 35 % des collectes totales, soit deux fois plus qu'en 2019.



Cette progression spectaculaire a été rendue possible par les efforts d'octroi de licences des sociétés et la croissance structurelle du nombre d'abonnés de tous les grands services de streaming. Spotify a déclaré 220 millions d'abonnés à son service premium au premier trimestre 2023 – une hausse de 7 % par rapport à la même période de l'année précédente.

La dynamique de croissance du numérique a néanmoins été influencée par l'augmentation du coût de la vie et la hausse du prix des abonnements (voir l'analyse de Futuresource page 14). La SVOD semble plus vulnérable que les services musicaux à la réduction du nombre de services que les consommateurs utilisent.

Le streaming musical se montre plus résistant, il continuera sa croissance en 2023 d'après de nombreuses sociétés. Dans les marchés développés, les taux de croissance semblent généralement marquer le pas avec moins de nouveaux acteurs sur le marché et un ralentissement potentiel de la croissance structurelle. Les plateformes prennent de nouvelles initiatives pour doper les recettes, comme le durcissement des conditions d'utilisation des formules familiales et la lutte contre le partage de compte.

Des œuvres sous-évaluées malgré une hausse des prix des acteurs du numérique

Les hausses de prix devraient contribuer à soutenir la croissance du streaming musical et vidéo. Netflix, Deezer, Disney+, Apple Music, Apple TV+, YouTube et Spotify ont tous annoncé ou appliqué des hausses de prix – pour la première fois depuis dix ans pour la plupart d'entre eux. Pour les créateurs, c'est une étape essentielle pour valoriser leur travail et augmenter les collectes des OGC.

Cependant, les créateurs restent largement sous-rémunérés par les services numériques. En 2022, l'étude Music Streaming in Germany demandée par la GEMA a révélé que les auteurs touchent généralement 0,81 euro pour chaque abonnement standard à 9,99 euros proposé par les services de musique par abonnement en Allemagne. Midia Research a souligné que les récentes hausses des prix des FSN « se contentent en fait de s'aligner sur l'inflation si bien, qu'en réalité, rien n'a changé ».

Avec 35 % des collectes mondiales, les revenus des créateurs liés aux exploitations numériques représentent moins de la moitié de la part du numérique dans les revenus de l'industrie phonographique (71 %). Plusieurs sociétés soulignent que la hausse totale des collectes liées au numérique ne signifie pas une augmentation des revenus pour bon nombre de créateurs.

En outre, sur certains marchés, le streaming musical semble favoriser les créateurs internationaux plutôt que les créateurs locaux. Dans son rapport 2022, la SOCAN déclare que les créateurs de musique canadiens ne jouissent pas de la même visibilité en ligne que sur les plateformes traditionnelles (comme la radio). Les répartitions nationales aux créateurs canadiens membres de la SOCAN ont diminué de 9 % ces cinq dernières années.

AVEC 35 % DES COLLECTES
MONDIALES, LES REVENUS DES
CRÉATEURS LIÉS AUX EXPLOITATIONS
NUMÉRIQUES REPRÉSENTENT MOINS
DE LA MOITIÉ DE LA PART DU
NUMÉRIQUE DANS LES REVENUS DE
L'INDUSTRIE PHONOGRAPHIQUE (71 %).





DE LA COVID À LA PRESSION SUR LES COÛTS -QUELLES PERSPECTIVES POUR LE STREAMING ET LES COLLECTES QU'IL GÉNÈRE ?

Comme si l'impact de la pandémie de COVID-19 n'avait pas suffi, les conflits régionaux et l'inflation galopante continuent de créer une pression sur l'ensemble de l'industrie du divertissement. Si des signes de reprise commencent à poindre, la croissance économique mondiale se fait toujours attendre. Les services par abonnement adoptent de nouvelles stratégies pour augmenter leurs marges et se prémunir contre un futur ralentissement de l'activité. Des stratégies qui auront des répercussions sur l'évolution future des collectes des sociétés CISAC.

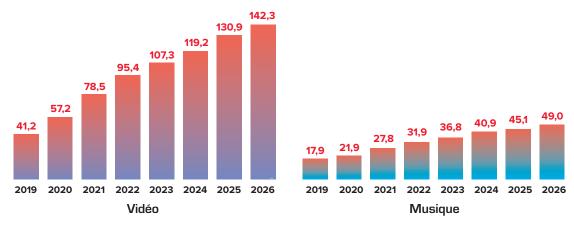
RETOUR À LA NORMALITÉ POST-PANDÉMIE

Pour les services de streaming, les choses ont changé radicalement depuis la croissance explosive observée en 2020. Les plateformes ressentent désormais la pression conjuguée de l'inflation et de la reprise générale post-COVID. Le mode de vie d'avant la pandémie est progressivement redevenu la norme alors que le public a recommencé à aller au cinéma et au spectacle. En 2023, les dépenses mondiales consacrées à ces activités devraient dépasser les 30 milliards de dollars – soit plus qu'en 2020 et 2021 réunies. Inévitablement, les dépenses pour les différents services par abonnement n'en sortiront pas indemnes.

AVEC QUEL IMPACT POUR LE STREAMING VIDÉO ET MUSICAL?

Même si leur développement est resté inférieur aux attentes, la vidéo à la demande par abonnement (SVOD) et le streaming musical ont enregistré une croissance à deux chiffres en 2022. Selon Futuresource, le secteur de la SVOD a augmenté de 22 % et représente 95,4 milliards de dollars, tandis que le streaming musical a progressé de 15 % par rapport à l'année précédente pour atteindre les 31,9 milliards de dollars. Si cette croissance est partiellement due à la décision des services d'augmenter les prix, le nombre d'abonnements souscrits continue d'augmenter et le nombre d'abonnés payants des services musicaux est quasiment deux fois plus élevé qu'avant la pandémie.

Dépenses mondiales pour les abonnements vidéo et le streaming musical, 2020-2026 (milliards de dollars)



QUEL AVENIR POUR LA SVOD ET LE STREAMING MUSICAL?

Le ralentissement de la croissance des abonnements aux services de streaming vidéo et musicaux devrait se poursuivre en 2023 et 2024. Selon les estimations, les dépenses mondiales des consommateurs pour la SVOD devraient augmenter de 12 % en 2023 et de 11 % l'année suivante.

En ce qui concerne les services de musique par abonnement, la croissance devrait passer pour la première fois sous le seuil des dix pour cent pendant la période considérée. À plus court terme, 2023 devrait encore voir ce secteur croître de 15 %, et 2024 de 11 %.

PERTES DE CLIENTÈLE ET INFLUENCE DES OFFRES AVOD/FAST SUR LES HABITUDES DE CONSOMMATION

Les facteurs qui influencent ces tendances varient entre le secteur vidéo et le secteur musical. Dans le premier, l'une des principales causes du ralentissement de la croissance est la perte de clientèle. Face aux pressions économiques, les consommateurs cherchent à rééquilibrer leur utilisation des services entre ceux qu'ils jugent essentiels et ceux qu'ils adoptent ou abandonnent en cours d'année. Nous avons constaté qu'un abonné payant sur cinq a résilié son abonnement à au moins un service au cours de l'année écoulée, et pas moins de 40 % d'entre eux se sont réabonnés depuis.

Les marchés plus développés seront les plus durement touchés par cette tendance et l'on estime qu'environ 33 % des utilisateurs américains et britanniques devraient résilier ou reprendre l'un de leurs abonnements.

L'émergence de contenus gratuits financés par la publicité proposés par les services de vidéo à la demande est un autre facteur important qui contribue à ce ralentissement. Ce plus large choix de contenus attire un public de plus en plus important au détriment des services de SVOD.

ESSOR DES SERVICES VIDÉOS FINANCÉS PAR LA PUBLICITÉ

Plus de 50 % des personnes interrogées aux États-Unis ont déclaré avoir utilisé au moins un service gratuit de vidéo à la demande financé par la publicité au cours du dernier mois, contre env. 40 % il y a deux ans. Même si, en dehors des États-Unis, l'intérêt pour ces services a pris plus lentement (dans certains grands marchés il culmine à environ 1/3 des répondants), cela n'a pas empêché Roku, Pluto TV et Rakuten TV de rechercher des partenariats et d'accélérer le développement de contenus originaux.

Les téléviseurs connectés (smart TV) sont de plus en plus répandus, permettant d'accéder aux contenus vidéo à la demande financés par la publicité (AVOD) et aux chaînes de contenus gratuits programmés financés par la publicité (FAST) sur une multitude d'appareils. Depuis 2016, par exemple, Samsung précharge des services AVOD/FAST sur tous ses téléviseurs et tous ses smartphones fonctionnant sous Android 8.0 ou plus. Ces services étendent leur offre, de nouveaux contenus comme de contenus déjà existants, multipliant les possibilités pour les consommateurs d'accéder aux œuvres des créateurs.

LA SOLUTION ? S'ADAPTER POUR SURVIVRE

Vu le contexte économique difficile et le ralentissement du nombre d'abonnements, les services de streaming s'efforcent d'augmenter leurs recettes. Depuis 2022, le prix de l'abonnement mensuel a augmenté de manière généralisée, une stratégie parmi d'autres pour rassurer les actionnaires et contrebalancer la hausse des coûts de production de contenus originaux.

Dans le secteur de la SVOD, Netflix et Disney ont introduit, fin 2022, des formules avec publicité dans certains pays, se réjouissant de cette nouvelle source de recettes grâce à des partenariats avec les marques tout en proposant un choix plus vaste aux consommateurs. Netflix a étendu sa propre formule avec publicité à onze autres pays et Disney devrait lancer la sienne au niveau international fin 2023.

UNE EXPÉRIENCE UTILISATEUR AMÉLIORÉE

L'expérience de l'utilisateur (« user journey ») est un autre aspect auquel les services par abonnement portent un intérêt croissant. Netflix a émis des directives en matière de partage de mot de passe, avec des résultats contrastés au départ. Des études ont désormais montré que 28 % des titulaires d'un compte Netflix ont payé pour partager l'accès à leur compte avec un ou plusieurs utilisateurs supplémentaires extérieurs à leur foyer.

L'essor des courtes vidéos a également impacté les services par abonnement. Spotify a introduit ses flux « Découverte » en 2023, tandis que l'application mobile Samsung TV+ a lancé une expérience vidéo verticale, dans laquelle l'utilisateur peut faire défiler des petits clips correspondant à ses contenus préférés.

LES CONTENUS ORIGINAUX PROUVENT LEUR VALEUR

Afin que les OGC puissent évaluer les futures tendances des collectes liées au streaming, elles doivent garder à l'esprit un facteur décisif : alors que les marges de profit se resserrent pour les plateformes, c'est l'originalité des contenus créatifs qui apparaît comme l'un des atouts les plus précieux des services par abonnement. Selon l'un des résultats clés de l'enquête *Living with Digital* de Futuresource, 38 % des répondants estiment que l'originalité des contenus est l'une des principales raisons qui les poussent à s'abonner à un service.

À un moment où les services par abonnement doivent se battre pour retenir les consommateurs, fournir des contenus originaux pourrait faire toute la différence.

POINTS À RETENIR POUR LES CRÉATEURS ET LES OGC

Vu le contexte économique, la situation pourrait être beaucoup plus sombre pour les acteurs du secteur.

La croissance a ralenti mais les stratégies adoptées par les services de streaming devraient contribuer à améliorer les marges de profit et à pérenniser l'avenir du secteur. Les perspectives sont bonnes et, d'ici à fin 2026, les abonnements aux services de streaming auront dépassé les 140 milliards de dollars grâce aux efforts des plateformes pour étendre leur empreinte et diversifier leurs contenus originaux. Parallèlement aux services financés par la publicité, l'élargissement des sources de revenus offrira de nouvelles opportunités aux créateurs et à leurs sociétés.

COLLECTES PAR RÉPERTOIRE



RÉPERTOIRE

MUSIQUE



LES COLLECTES LIÉES À LA MUSIQUE AFFICHENT UNE CROISSANCE RECORD EN 2022

Les droits collectés pour les auteurs et compositeurs de musique ont augmenté de 28,0 % pour atteindre 10,8 milliards d'euros en 2022. C'est la plus forte hausse jamais enregistrée et la première fois que les revenus du répertoire musical dépassent les dix milliards d'euros. Les collectes ont fini l'année 21,4 % au-dessus de leur niveau de 2019, indiquant un « redémarrage général » du marché après trois années de profondes perturbations dues à la pandémie. Pour la première fois, le numérique devient la principale source de revenus des créateurs de musique.

Les résultats de 2022 ont été rendus possibles par la croissance soutenue des revenus du numérique, le boom post-COVID du secteur live et exécutions publiques et la résilience du secteur TV et radio.

La croissance du live et ambiance et du numérique a contribué pour plus de 1 milliard d'euros pour chacun des secteurs au total de 2022. Les revenus TV et radio font toujours preuve de résilience avec une hausse de 11.4 %.

Top 10 des pays contributeurs (millions EUR)

Pays/Territoire	Droits collectés	Évolution
ÉTATS-UNIS	2 616	+30,5 %
FRANCE	1 325	+39,3 %
ROYAUME-UNI	1 011	+24,3 %
ALLEMAGNE	903	+17,9 %
JAPON	848	+3,6 %
ITALIE	448	+45,6 %
AUSTRALASIE	345	+30,6 %
CANADA	337	+25,6 %
ESPAGNE	274	+37,4 %
CORÉE DU SUD	247	+22,9 %
TOTAL GÉNÉRAL	8 355	

Droits musicaux collectés par région (milliards EUR)

Région Droits	collectés	Évolution	Part
EUROPE	5.54	+28,3 %	51,1 %
CANADA/ÉTATS-UN	IIS 2,95	+29,9 %	27,3 %
ASIE-PACIFIQUE	1,72	+16,5 %	15,8 %
AMÉRIQUE LATINE	0,55	+64,9 %	5,1 %
AFRIQUE	0,073	+10,4 %	0,7 %
TOTAL GÉNÉRAL	10,83	+28,0 %	100,0 %

LE NUMÉRIQUE DEVIENT LA PREMIÈRE SOURCE DE DROITS MUSICAUX

Les collectes liées à l'utilisation de musique en ligne ont augmenté de 33,5 % en 2022 pour atteindre 4,1 milliards d'euros. Pour la première fois, le numérique passe devant la catégorie TV et radio et devient la première source mondiale de revenus avec 37,7 % des collectes totales. La tendance coïncide avec l'augmentation constante du nombre d'utilisateurs des plateformes de streaming musical et la conclusion de nouveaux accords de licences, ou l'amélioration des accords existants, avec des services comme Spotify, Netflix et Twitch.

La croissance des collectes liées à la musique en ligne vient d'abord des États-Unis, avec une hausse des collectes de 44,7 %. Dans le reste du top 10 des principaux pays contributeurs, la France progresse de plus de 40 % tandis que le Royaume-Uni et l'Allemagne affichent une hausse d'un quart.

La croissance de la vidéo à la demande par abonnement (SVOD) se maintient mais, contrairement au pur streaming musical, elle ralentit, car certains consommateurs réduisent leurs abonnements sous la pression du coût de la vie. Au Royaume-Uni, PRS for Music a néanmoins déclaré une hausse de 16 % des revenus de la SVOD, qui atteignent 40 millions de livres, en partie grâce à de nouveaux accords avec Amazon et Disnev +.

LE NUMÉRIQUE NE RÉMUNÈRE PAS ADÉQUATEMENT LES CRÉATEURS DE MUSIQUE

Malgré cette tendance positive, les revenus de la musique en ligne pour les créateurs restent insatisfaisants dans un contexte plus général. Même au niveau record de 37,7 %, la part du numérique dans l'ensemble du marché est bien inférieure à la part correspondante (71 %) dans l'industrie phonographique. L'étude de la GEMA sur les revenus du streaming de 2022, par exemple, a confirmé que seulement 5 % des recettes d'abonnement revenaient aux créateurs de musique.

Les champions de la musique en ligne (millions EUR)

Pays/ Territoire	Droits numérique	Droits collectés	Part numérique
MEXIQUE	111	157	70,4 %
INDE	45	67	67,1 %
AUSTRALASIE	223	345	64,5 %
SUÈDE	103	167	61,9 %
CANADA	180	337	53,4 %
ROYAUME-UNI	492	1 011	48,7 %
CORÉE DU SUD	117	247	47,4 %
TOTAL GÉNÉRA	L 1 271	2 331	

CISAC RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES 2023 / 17



LES CONCERTS STIMULENT LA REPRISE **DU SECTEUR DIRECT (LIVE) ET AMBIANCE**

Les revenus de la catégorie direct (live) et ambiance ont augmenté de 68.2 % en 2022 mais restent 7.7 % sous leur niveau pré-pandémie. Presque tous les pays sont en forte croissance, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Allemagne voyant tous leurs collectes augmenter de plus de 100 millions d'euros. La demande massive et longtemps refoulée a entraîné une avalanche de concerts géants et de grandes tournées internationales. Au Brésil, par exemple, un nouveau grand festival a vu le jour à São Paulo parallèlement à l'emblématique Rock in Rio.

La musique live affiche une reprise beaucoup plus forte que les exécutions publiques. Un échantillon de plus de 100 sociétés musicales affiche un bond de 185,7 % des collectes liées aux événements live en 2022, contre une hausse de 34 % pour la musique d'ambiance.

La reprise du secteur est plus limitée dans les plus petits pays qui ne bénéficient pas des revenus des grands festivals. Alors que la quasi-totalité des vingt-cinq principaux contributeurs de la catégorie direct (live) et ambiance affichent une hausse de plus de 60 % par rapport à l'année précédente pour ce secteur, les vingt-cinq sociétés du bas du classement n'observent presque pas d'évolution.

FORTE CROISSANCE POUR LA TÉLÉ-ET **RADIODIFFUSION**

Comme pendant la pandémie, les revenus TV et radio sont restés résilients avec une hausse de 11.4 % en 2022. Le secteur termine l'année 4.5 % au-dessus de son niveau de 2019. Les tendances pour la publicité télévisuelle varient selon les pays, avec certains marchés en déclin du fait de leur fragilité économique. Les hausses de 20,1 % aux États-Unis et de 18,9 % en France sont à l'origine de plus des deux tiers de la croissance. L'Inde affiche une croissance exceptionnelle (résultat multiplié par cinq) grâce à la signature d'un nouvel accord de licence entre IPRS et Zee Entertainment en 2022. En Espagne, d'importants arriérés des années précédentes expliquent en partie la hausse de 20,8 % des droits collectés.

La copie privée reste une source importante de revenus pour les créateurs de musique. Elle a généré au total 248 millions d'euros malgré un recul de 8,7 % en 2022.

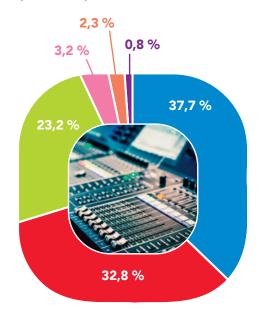
HAUSSE DE 64,9 % DES COLLECTES DE L'AMÉRIQUE LATINE

La région Amérique latine et Caraïbes est celle qui affiche le plus fort taux de croissance (+64,9 %) après trois ans de déclin dû à la COVID. Les nouvelles négociations sur la vidéo par abonnement et le développement des plateformes ont soutenu la hausse de 63 % des revenus du numérique. Les trois principaux pays contributeurs – Brésil, Mexique et Argentine – affichent respectivement des hausses de 57,6 %, 71,2 % et 85,4 %. ■

Source des collectes de droits musicaux (millions EUR)

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution 2022	Évolution 2019–2022
Numérique	4 082	+33,5 %	+97,8 %
TV & radio	3 555	+11,4 %	+4,5 %
Direct (live) & ambiance	2 509	+68,2 %	-7,7 %
CD & vidéo	344	-4,1 %	-17,8 %
Copie privée	248	-8,7 %	+13,2 %
Autres	43	-6,3 %	-18,0 %
Synchronisation	33	+17,2 %	+8,9 %
Location/prêt public	9	-10,0 %	-39,4 %
Publication	5	-20,8 %	-26,3 %
Reprographie	4	+9,4 %	-
TOTAL GÉNÉRAL	10.832		

Part des collectes par type d'utilisation (millions EUR)



- Numérique 4 082
- TV & radio 3 555
- Direct (live) & ambiance 2 509
- CD & vidéo 344
- Copie privée 248
- Autres 94

AUDIOVISUEL



LES COLLECTES LIÉES AU RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL ATTEIGNENT UN RECORD ABSOLU

Les droits collectés pour les auteurs audiovisuels ont augmenté de 11,0 % pour atteindre le niveau record de 646 millions d'euros en 2022. Les droits de télé- et radiodiffusion sont de loin la première source de revenus : ils représentent plus des deux tiers des collectes et ont augmenté de 8,3 % par rapport à l'année précédente.

Les collectes mondiales liées au numérique affichent également une forte croissance de 51,8 % et ont été multipliées par plus de 2,5 par rapport au niveau pré-pandémie. Malgré cette croissance, le secteur numérique reste très modeste et ne génère que 10,4 % des collectes. La catégorie direct (live) et ambiance ne représente que 3,0 % des revenus audiovisuels mais a renoué avec la croissance pour la deuxième année consécutive.

Top 10 des pays contributeurs (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Évolution
FRANCE	265	+14,1 %
SUISSE	62	+15,4 %
ITALIE	49	-5,0 %
ESPAGNE	45	+20,8 %
POLOGNE	33	+8,1 %
ARGENTINE	32	+39,6 %
ALLEMAGNE	20	+14,5 %
ROYAUME-UNI	19,2	+19,6 %
PAYS-BAS	18,7	-17,2 %
AUTRICHE	15	+6,5 %
TOTAL GÉNÉRAL	557	

LE NUMÉRIQUE SOUTIENT LA CROISSANCE EN FRANCE

La France reste de loin le premier pays contributeur de ce répertoire avec plus de 40 % des collectes. Elle a enregistré une hausse de 14,1 % des droits audiovisuels, qui franchissent pour la première fois le seuil du quart de milliard d'euros. Cette hausse s'explique en grande partie par la forte croissance des revenus du numérique : +69,6 % en 2022. Les droits de télé- et radiodiffusion ont augmenté de 7,1 % grâce aux bons résultats des chaînes de télévision hertziennes et dépassent leur niveau d'avant la pandémie. La société française SACD souligne qu'outre la télé- et radiodiffusion traditionnelle, les services non linéaires et les nouveaux médias sont aussi en croissance et qu'elle a négocié de nouveaux accords de licences avec M6, Prime Video et META.

La **Suisse**, second pays contributeur des collectes du répertoire, a vu ses revenus augmenter de 15,4 % pour atteindre 62 millions d'euros. Les revenus de la copie privée ont contribué pour près de 5 millions d'euros à ce total et les droits de télé- et radiodiffusion et du secteur live affichent aussi une hausse constante. Les collectes de l'**Espagne** ont augmenté d'un cinquième grâce à la reprise en force de la fréquentation des cinémas et à aux arriérés des opérateurs TV et radio. Les droits collectés en **Slovaquie** ont fait un bond de 75,8 % et dépassent pour la première fois les 4 millions d'euros. Cette croissance s'explique principalement par le paiement d'arriérés par les câblo-opérateurs et le doublement des revenus de la copie privée.

LE DROIT À RÉMUNÉRATION EST PRIMORDIAL POUR LES COLLECTES

La rémunération des créateurs audiovisuels dépend des droits qui leur sont accordés dans la législation de chaque pays et, dans ce domaine, les pays d'Europe et d'Amérique latine ont fait œuvre de pionniers. La Colombie, le Chili, l'Uruguay et le Panama ont tous récemment modernisé leur cadre légal pour instaurer un droit inaliénable à rémunération et permettre aux sociétés de collecter au profit de leurs membres. Ce système contribue à garantir que les scénaristes et réalisateurs sont équitablement rémunérés pour leur travail. En 2022, la **Slovénie** est le dernier pays à avoir introduit le droit inaliénable à rémunération des créateurs audiovisuels.

À l'échelle mondiale, l'inadéquation de la législation de nombreux pays reste un obstacle majeur au développement du secteur audiovisuel. C'est pourquoi les droits audiovisuels ne représentent que 5,4 % des collectes totales des sociétés CISAC.

AUDIOVISUEL

DE NOUVEAUX CONTRATS DOPENT LES COLLECTES DE L'AMÉRIQUE LATINE

L'Amérique latine est, derrière l'Europe, la deuxième région qui collecte le plus de droits audiovisuels. La croissance de 39,2 % a contribué à inverser le déclin des trois années précédentes.

Le total régional a atteint 43 millions d'euros en 2022 mais reste 8,4 % sous le niveau de 2019. La majeure partie des revenus ont été générés par l'**Argentine**, où les collectes ont augmenté de 39,6 % malgré l'inflation et les fluctuations monétaires. De nouveaux accords avec les câblo-opérateurs ont permis aux droits de télé- et radiodiffusion d'augmenter de 29,7 % et les revenus du numérique affichent une hausse de 290 %, tandis que la relance des cinémas après les restrictions anti-COVID a permis de multiplier par cinq les revenus direct (live) et ambiance.

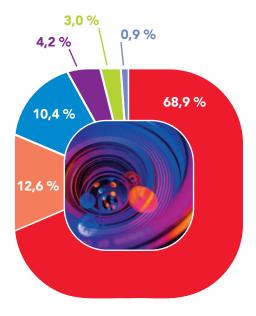
Plusieurs plus petits pays contributeurs illustrent les bénéfices d'une législation forte. En Colombie, la signature de nouveaux accords avec les chaînes de télévision publiques et régionales et avec l'une des plus grandes compagnies aériennes du continent a contribué à la croissance de 52,1 %. Il s'agit du dernier succès en date des sociétés audiovisuelles colombiennes, REDES et DASC, qui ont commencé à distribuer les droits collectés à leurs membres en 2018/19. Les paiements n'ont cessé d'augmenter depuis, REDES signalant en 2022 une augmentation de 92 % des aides sociales, une multiplication par dix des collectes internationales et une augmentation de 119 % des paiements aux sociétés sœurs internationales. En quatre ans, la société a versé à ses auteurs et sociétés sœurs plus d'un million de dollars

Au **Chili**, les recours juridiques contre la loi Ricardo Larraín sur la rémunération des auteurs audiovisuels ont été rejetés avec succès et les collectes ont été multipliées par quatre. En octobre 2022, la société chilienne ATN a conclu un accord tarifaire de huit ans avec les opérateurs de télévision gratuite.

Source des collectes de droits audiovisuels [millions EUR]

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution
TV & radio	445	+8,3 %
Copie privée	82	-0,2 %
Numérique	67	+51,8 %
Autres	24,5	+15,1 %
Direct (live) & ambiance	20	+33,9 %
Utilisations pédagogiques	6	+0,2 %
Reproduction mécanique	1	-61,2 %
Location/prêt public	0,5	-46,0 %
TOTAL GÉNÉRAL	646	

Part des collectes par type d'utilisation (millions EUR)



- TV & radio 445
- Copie privée 82
- Numérique 67
- Autres 26
- Direct (live) & ambiance 20
- Utilisations pédagogiques 6

20 / CISAC RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES 2023



RÉPERTOIRE

ARTS VISUELS



LES COLLECTES LIÉES AUX ARTS VISUELS ATTEIGNENT DE NOUVEAUX SOMMETS

Les revenus des créateurs pour les arts visuels et graphiques ont augmenté de 12,8 % pour atteindre le chiffre record de 220 millions d'euros en 2022. Ce montant est supérieur de 33,5 % au niveau pré-pandémie.

Les collectes annuelles de ce répertoire sont très sensibles aux paiements ponctuels. D'où la

croissance de 14,8 % des revenus de la reprographie en 2022 après un recul de 29,9 % l'année précédente. La reprographie reste la principale source de revenus des artistes visuels. Ces revenus sont dérivés de la vente des photocopieuses et imprimantes. Les revenus de la copie privée sont en hausse de 39,2 %.

Top 10 des pays contributeurs (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Évolution
FRANCE	50	+14,3 %
ALLEMAGNE	41	+0,8 %
ROYAUME-UNI	23	+4,8 %
SUÈDE	17	+28,6 %
PAYS-BAS	15	+6,4 %
AUTRICHE	12	+153,8 %
ITALIE	11	+13,4 %
DANEMARK	8,0	-
ÉTATS-UNIS	7,8	+12,4 %
BELGIQUE	7,7	+17,5 %
TOTAL GÉNÉRAL	192	

Collectes liées aux arts visuels par région (millions EUR)

Région	Droits collectés	Évolution
EUROPE	204	+12,8 %
CANADA/ÉTATS-UNIS	8	+15,0 %
ASIE-PACIFIQUE	7	+8,8 %
AMÉRIQUE LATINE	0,5	+34,0 %
AFRIQUE	0,12	+786,1 %
TOTAL GÉNÉRAL	220	

LE DROIT DE SUITE POURSUIT SA CROISSANCE

Les collectes liées au droit de suite ont augmenté de 7,2 % en 2022 et généré 50 millions d'euros. Ce droit, à la fois minime et essentiel, existe dans plus de 80 pays et constitue la deuxième principale source de revenus du répertoire. Il est payé à l'artiste quand ses œuvres sont revendues aux enchères. Cette source de revenus a récupéré assez vite malgré les restrictions sanitaires, grâce à une transition rapide du marché vers les enchères en ligne. La croissance la plus forte est observée au Royaume-Uni et en Italie avec des hausses de 7,3 et 25,3 %, respectivement. Une étude publiée par la société britannique d'arts visuels DACS en 2023 montre que plus des deux tiers des paiements liés au droit de suite étaient inférieurs à 600 euros et que 75 % des artistes ont réinvesti cet argent dans leurs frais d'atelier, l'achat de matériel et leur développement professionnel.

Le Royaume-Uni reste le premier pays contributeur de ce droit, qui a rapporté environ 140 millions d'euros aux artistes britanniques et à leurs héritiers depuis son introduction. En mai 2023, le gouvernement britannique a réaffirmé son attachement au droit de suite en le maintenant dans la législation britannique et en l'excluant des lois abrogées suite à la sortie de l'Union européenne. Le Mexique a introduit une nouvelle loi sur le droit de suite début 2023, ouvrant la voie à la rémunération des artistes visuels après 20 ans de bataille de la société locale SOMAAP.

LES REVENUS DU NUMÉRIQUE LIÉS AUX ARTS VISUELS ONT AUGMENTÉ PENDANT LA PANDÉMIE

Les droits générés par l'utilisation des œuvres des artistes visuels dans les livres électroniques, les sites Internet ou les applications mobiles ont été multipliés par plus de 2,5 par rapport au niveau pré-pandémie mais restent largement insatisfaisants. Les collectes liées au numérique ont reculé de 2,2 % en 2022, principalement à cause d'un important arriéré enregistré en Allemagne l'année précédente. Après correction des données, le total combiné des autres pays affiche une hausse de 27 % en 2022. Derrière l'Allemagne, la France est le deuxième pays contributeur de cette catégorie de revenus avec plus de 5 millions d'euros et une hausse de 17,3 % du secteur numérique.

ARTS VISUELS

La France enregistre une forte croissance

En France, les collectes ont augmenté de 14,3 % pour atteindre 50 millions d'euros grâce à une large relance du secteur culturel après la pandémie. L'ADAGP met en avant l'application de plus en plus efficace du droit d'exposition, qui couvre désormais les lieux soutenus ou financés par le ministère de la Culture. L'ADAGP a vu ses collectes doubler et dépasser les 300 000 euros pour plus de 170 expositions dans 130 lieux différents.

LES REVENUS DE LA REPROGRAPHIE ONT DOUBLÉ EN SUÈDE

En 2002, les droits de reprographie ont quasiment doublé en Suède grâce à la révision du cadre d'octroi de licences, tandis que les droits de télé- et radiodiffusion ont progressé de 58,8 % en partant toutefois d'un niveau relativement bas. Grâce à ces bons résultats, ainsi qu'à ceux du droit de suite, les collectes totales ont terminé plus de trois quarts au-dessus de leur niveau pré-pandémie. La reprographie affiche aussi une belle croissance en Chine, où une licence légale sur les manuels a permis pour la première fois à la société locale ISCS de collecter plus d'un million d'euros.

LA RÉSOLUTION DE LITIGES PROFITE À LA COPIE PRIVÉE EN AUTRICHE

Treize pays ont collecté des revenus pour la copie privée en 2022. Cette modeste rémunération sur la vente des dispositifs électroniques a ainsi augmenté de 39,2 % pour atteindre 30 millions d'euros. La France reste le premier pays contributeur, mais la majeure partie de la croissance a été générée par l'Autriche. Les collectes y étaient limitées par un litige consécutif à l'amendement de la loi autrichienne sur le droit d'auteur en 2016. Le problème étant désormais résolu, un arriéré de cinq ans a contribué pour plus de huit millions d'euros au total collecté en 2022

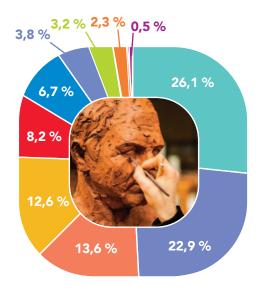
Source des collectes de droits des arts visuels (millions EUR)

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution
Reprographie	57	+14,8 %
Droit de suite	50	+7,2 %
Copie privée	30	+39,2 %
Reproduction	28	+10,7 %
TV & radio	18	+21,9 %
Numérique	15	-2,2 %
Utilisations pédagogiques	8	-7,4 %
Direct (live) & ambiance	7	+2,1 %
Location/prêt public	5	+18,8 %
Autres	1	-5,1 %
TOTAL GÉNÉRAL	220	

Droit de suite : top 10 des pays contributeurs (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Évolution
ROYAUME-UNI	15	+7,3 %
FRANCE	13	+6,0 %
ITALIE	8	+25,3 %
ALLEMAGNE	4	-23,1 %
SUÈDE	2,0	+12,4 %
BELGIQUE	1,6	+4,4 %
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1,2	+44,8 %
AUTRICHE	1,0	-9,4 %
PAYS-BAS	0,9	+29,1 %
DANEMARK	0,8	-
TOTAL GÉNÉRAL	47	

Part des collectes par type d'utilisation (millions EUR)



- Reprographie 57
- Droit de suite 50
- Copie privée 30
- Reproduction 28
- TV & radio 18
- Numérique 15
- Utilisations pédagogiques 8
- Direct (live) & ambiance 7
- Location/prêt public 5
- Autres 1

RÉPERTOIRE

ART DRAMATIQUE 169 Mio €



LE RÉPERTOIRE DRAMATIQUE EST CELUI QUI ENREGISTRE LA PLUS FORTE CROISSANCE...

Les collectes liées à l'utilisation des œuvres dramatiques ont augmenté plus vite que celles de tout autre répertoire en 2022, avec une hausse de 89,4 % pour atteindre 169 millions d'euros. Comme la majorité des revenus viennent des exécutions publiques, ce répertoire a énormément souffert des conséquences des restrictions sanitaires. Le retour du public vers les théâtres a revigoré le marché et les revenus direct (live) et ambiance ont plus que doublé au cours de l'année

La France est le premier pays contributeur du répertoire avec des collectes en hausse de 144,6 % en 2022, soit un tiers des collectes totales. L'Italie affiche une croissance de deux cinquième et l'Argentine une progression très impressionnante, même compte tenu de l'inflation élevée.

...MAIS N'A PAS RATTRAPÉ LE NIVEAU DE L'ÈRE PRÉ-COVID

Malgré ces bons résultats, le total du répertoire reste près de dix pour cent sous le niveau de 2019. En Belgique, les revenus ont plus que doublé en 2022 après deux années extrêmement difficiles. Ils restent néanmoins un tiers sous leur niveau pré-pandémie et la société locale SABAM relève 14 % d'événements en moins qu'en 2019. L'Espagne affiche une hausse de 40,7 % mais reste 12,4 % sous le niveau de plein rétablissement. En Amérique latine, la plupart des pays enregistrent une croissance exceptionnelle grâce au retour des spectacles vivants. Les revenus du Brésil et du Chili pour le répertoire dramatique ont triplé tandis que ceux de la Colombie ont été multipliés par huit. Néanmoins, seuls l'Uruguay et l'Argentine ont réussi à atteindre des hausses assez significatives pour revenir à des niveaux pré-pandémie.

LES REVENUS DE LA TÉLÉ- ET RADIODIFFUSION STAGNENT TANDIS QUE LES SPECTACLES LIVE REVIENNENT EN FORCE

Les revenus TV et radio représentent 11,1 % des collectes du répertoire dramatique en 2022. Ce chiffre est légèrement inférieur à celui de l'année précédente, car la réouverture des salles de spectacle a inversé la hausse de la consommation de télévision et de radio, surtout dans les plus petits pays contributeurs comme la Pologne, la Lettonie et la Lituanie. Les trois quarts des revenus de la télé- et radiodiffusion d'œuvres dramatiques sont générés par l'Italie, dont les collectes totales ont reculé de 5,2 %.

LA COPIE PRIVÉE SOUTIENT LA CROISSANCE EN SUISSE

La multiplication par trois des collectes liées au secteur live avec la réouverture des salles explique la hausse de 74,2 % des collectes en Suisse, qui affiche un total supérieur de 18,6 % au niveau pré-pandémie. Les revenus de la télé- et radiodiffusion y ont également augmenté grâce à la hausse de 6,8 % des revenus de la télévision par câble. Les auteurs ont en outre reçu un arriéré de deux ans pour la copie privée, qui a contribué pour 2,8 millions d'euros au total national.

Top 5 des pays contributeurs (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Évolution
FRANCE	57	+144,6 %
ITALIE	51	+40,1 %
ARGENTINE	17	+409,8 %
SUISSE	12	+74,2 %
ESPAGNE	10	+40,7 %
TOTAL GÉNÉRAL	147	

Source des collectes liées au répertoire dramatique (millions EUR)

Type d'utilisation	Droits collectés	
Direct (live) & ambiance	143	+124,8 %
TV & radio	19	-3,7 %
Copie privée	5	+15,4 %
Autres	1,0	+5,8 %
Location/prêt public	0,3	+67,8 %
Numérique	0,2	-30,7 %
Reproduction mécanique	0,1	+13,5 %
TOTAL GÉNÉRAL	169	+89,4 %

CISAC RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES 2023 / 23



LES COLLECTES RENOUENT AVEC LA CROISSANCE

En 2022, les droits collectés pour le répertoire littéraire ont augmenté de 5,3 % pour atteindre 207 millions d'euros. Cette hausse compense le déclin du même ordre de l'année précédente et porte le total collecté 7 % au-dessus du niveau pré-pandémie.

L'Australie reste le premier pays contributeur de ces revenus mais, malgré une progression de

2,3 %, ses collectes totales restent plus de 10 % sous le niveau de 2019. Le Royaume-Uni, le deuxième pays contributeur de droits littéraires, affiche une hausse de 5,7 %. La Finlande, les Pays-Bas et la Suisse complètent le top cinq et sont tous en croissance en 2022, à l'exception de la Finlande.

LES REVENUS DE LA REPROGRAPHIE SE STABILISENT

Plus des trois quarts des collectes du répertoire proviennent de la reprographie, autrement dit des livres et magazines imprimés. Cette source de revenus fait souvent l'objet de paiements ponctuels, qui expliquent la hausse de 6,5 % puis la chute de 5,3 % des deux années précédentes. En 2022, les revenus de la reprographie se sont stabilisés et affichent une augmentation modeste de 2,5 % à l'échelle mondiale. La croissance de 8,9 % en Suisse et de 10,6 % aux Pays-Bas grâce au paiement d'un arriéré est plus ou moins neutralisée par le recul de 7,0% de la Finlande, la chute de trois quarts de l'Italie et une absence de revenus en Afrique du Sud.

LES REVENUS DU PRÊT PUBLIC AUGMENTENT D'UN TIERS

Les prêts de bibliothèque ont connu un essor important après la pandémie. Après deux années de relative stagnation, le prêt public affiche une hausse de 34,1 % en 2022 et représente 13,0 % des revenus du répertoire. La hausse la plus importante a été enregistrée en Italie, où une nouvelle subvention du ministère de la Culture a favorisé la multiplication par cinq des revenus de ce secteur, qui atteint le niveau record de 5,9 millions d'euros. Aux Pays-Bas, la croissance de 57,8 % permet au pays d'atteindre son plus haut niveau pour ce secteur depuis 2012. Le premier pays contributeur pour le prêt d'œuvres littéraires est la Finlande qui, malgré une stagnation de ces revenus en 2022 continue de générer 44,4 % du marché.

LE PRÊT EN LIGNE DÉCLINE APRÈS UNE ENVOLÉE EXCEPTIONNELLE PENDANT LA PANDÉMIE

Dans le secteur numérique, les revenus du prêt en ligne ont chuté de 13,1 % après avoir été multipliés par plus de trois pendant les années de pandémie. Ces revenus sont collectés dans trois pays seulement et les hausses de 14,7 % et 7,4 % enregistrées en République tchèque et en Lettonie n'ont pas suffi à compenser la chute de 21,0 % des Pays-Bas. Les revenus de la copie privée ont également reculé de 13,8 %, avec un déclin dans tous les pays sauf la Lettonie et la Slovénie. On notera cependant la hausse des revenus de l'utilisation pédagogique des œuvres littéraires, avec une augmentation de 7,1 % favorisée par les bons résultats de la Corée, de loin le premier pays contributeur de ce secteur. Les revenus direct (live) et ambiance pour le répertoire littéraire ont également augmenté, avec une hausse de 29,3 % favorisée par la reprise des événements et la réouverture des commerces.

Top 5 des pays contributeurs (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Évolution
AUSTRALIE	78	+2,3 %
ROYAUME-UNI	34	+5,7 %
PAYS-BAS	20	+15,7 %
FINLANDE	20	-3,0 %
SUISSE	18	+7,9 %
TOTAL GÉNÉRAL	170	

Source des collectes de droits littéraires (millions EUR)

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution
Reprographie	161	+2,5 %
Location/prêt public	27	+34,1 %
Utilisations pédagogiques	5	+7,1 %
Copie privée	4	-13,8 %
TV & radio	3,3	+0,9 %
Numérique	2,9	-13,1%
Reproduction mécanique	1,5	+9,4 %
Direct (live) & ambiance	1,4	+29,3 %
Autres	1,3	-5,6 %
TOTAL GÉNÉRAL	207	+5,3 %

24 / CISAC RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES 2023



COLLECTES PAR RÉGION

116 PAYS/TERRITOIRES - 225 MEMBRES







CROISSANCE RECORD ET REPRISE EN EUROPE

Les droits collectés en Europe affichent une croissance record de 26,1 % et ont atteint 6,6 Mds € en 2022. La région a fini l'année 16,2 % au-dessus de son niveau pré-pandémie de 2019. Les collectes totales européennes continuent de représenter plus de la moitié des collectes mondiales avec une part de 54,8 %.

La croissance s'explique principalement par la hausse de 28,3 % des collectes liées au répertoire musical. Les répertoires audiovisuel et littéraire affichent une croissance à un chiffre

tandis que les arts visuels ont progressé de 12,8 %. Le répertoire dramatique enregistre un bond spectaculaire de 76,5 % après avoir été l'otage de la pandémie pendant trois ans.

Les trois quarts de la croissance de la région proviennent des six principaux pays contributeurs. La France, premier marché européen, affiche une croissance de 35,7 %, attribuée à la négociation de meilleurs accords et tarifs avec les télé- et radiodiffuseurs et les utilisateurs en ligne. Un groupe de marchés de « taille moyenne » — Autriche, Belgique, Pays-Bas, Pologne, Portugal et Suède — enregistre une croissance de plus de 20 %.

Droits collectés par répertoire, Europe (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	5 539	+28,3 %
Audiovisuel	601	+9,4 %
Arts visuels	204	+12,8 %
Dramatique	150	+76,5 %
Littérature	123	+7,2 %
TOTAL GÉNÉRAL	6 617	+26,1 %

Droits collectés par répertoire, Europe centrale et orientale (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	361	+20,1 %
Audiovisuel	62	+8,0 %
Dramatique	14	+72,6 %
Littérature	7	-1,3 %
Arts visuels	4	+8,8 %
TOTAL GÉNÉRAL	449	+18,9 %

LE SECTEUR LIVE ET EXÉCUTIONS PUBLIQUES TOUJOURS SOUS SON NIVEAU DE 2019

La reprise du secteur direct (live) et ambiance est le principal moteur de la croissance en Europe, avec une hausse de 78,5 % et une contribution de plus de trois quarts d'un milliard euros au total régional. Cette reprise n'est toutefois pas totale, car les revenus de 2022 restent 7,3 % sous leur niveau de 2019.

Les concerts live et les expositions affichent des résultats très différents du secteur ambiance et exécutions publiques. D'après un échantillon comparatif de plus de 30 sociétés

D'après un échantillon comparatif de plus de 30 sociétés musicales, les concerts live ont connu un bond de 200,5 % tandis que les exécutions publiques ont augmenté de 33,7 % seulement.

La reprise a été la plus spectaculaire en France et en Italie, où les revenus du secteur live et exécutions publiques ont doublé par rapport à 2021. Plusieurs pays signalent que, si les grands événements sont revenus en force, les événements live plus

modestes et plus locaux ont mis plus de temps à récupérer. La société allemande GEMA a déclaré 606 grands concerts estivaux (contre 539 en 2019) mais plus de 380 000 licences en moins au total pour de plus petits événements.

Au Royaume-Uni, les revenus de la catégorie direct (live) et ambiance ont augmenté de 67,8 % et dépassent leur niveau d'avant la pandémie. Plus de 128 000 événements musicaux live ont été déclarés à PRS for Music au cours de l'année (avec des collectes en hausse de 689 %) et les collectes liées aux exécutions publiques ont augmenté de deux tiers. Dans le top 10 des pays européens, seuls la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse ont réussi à réaliser la même prouesse et à dépasser leurs résultats de 2019.



LE NUMÉRIQUE MAINTIENT SA FORTE CROISSANCE

Les droits collectés en Europe pour les utilisations en ligne ont augmenté de 29,4 %, principalement grâce au streaming par abonnement. Les revenus du numérique ont fait un bond de 96,9 % depuis 2019 et représentent désormais 28 % des collectes totales, contre 16,5 % en 2019.

Plus des deux cinquièmes de la croissance de ce secteur ont été générés par la France, qui a vu ses collectes augmenter

Revenus du numérique par pays (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Part du numérique	Évolution
FRANCE	570	33,6 %	+45,4 %
ROYAUME-UNI	492	45,3 %	+23,2 %
ALLEMAGNE	303	31,4 %	+24,7 %
SUÈDE	103	56,2 %	+32,5 %
ITALIE	65	11,5 %	+14,0 %
TOTAL GÉNÉRA	AL 1 533		

de 45,4 %. Le numérique affiche une progression de 23,2 % au Royaume-Uni grâce à de nouveaux accords avec Apple+ et Amazon pour son service Freevee. En Allemagne, la hausse de 24,7 % a été favorisée par de meilleurs accords avec certaines plateformes. Un certain nombre de plus petits pays contributeurs comme la Lettonie, la Pologne et la Bulgarie ont également connu une croissance impressionnante.

LE SECTEUR TV ET RADIO RESTE LA PRINCIPALE SOURCE DE REVENUS

Les droits de télé- et radiodiffusion restent solides en Europe avec une hausse de 6,8 %, représentant un tiers du total. En France, ce secteur a progressé de 14,6 % pour atteindre 558 millions d'euros.

Parmi les cinq autres pays du top 5, l'Allemagne stagne et le Royaume-Uni subit un léger recul de 1,6%, contrebalancé par la croissance de plus de 20 % en Italie et en Espagne. La société espagnole SGAE a déclaré une croissance dans tous

HAUSSE DE 9,4 % POUR LE RÉPERTOIRE AUDIOVISUEL

Le secteur audiovisuel européen est le deuxième répertoire avec la croissance la plus lente en 2022, malgré une croissance vigoureuse en France, en Espagne et en Suisse. Les droits collectés pour les vidéos en ligne ont progressé de 69,6 % en France.

REPRISE AUSSI EN EUROPE ORIENTALE

L'Europe centrale et orientale affiche une croissance de 18,9 %, mais elle a été fortement affectée par l'absence des revenus des créateurs russes. Sans cette perte, le reste de la région afficherait une croissance de 29,9 % grâce à de bons résultats dans tous les secteurs.

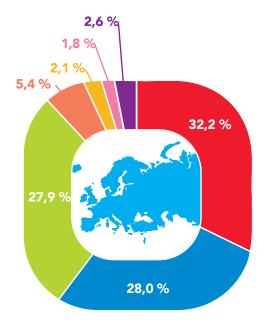
les secteurs de la télé- et radiodiffusion, à commencer par une hausse de 78,6 % des revenus de la télévision payante.

La copie privée, quatrième secteur générateur de collectes en Europe, est une source importante de revenus pour les créateurs de la région. Elle est en recul de 3,9 % en 2022.

Droits collectés par type d'utilisation (millions EUR)

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution
TV & radio	2 131	+6,8 %
Numérique	1 850	+29,4 %
Direct (live) & ambiance	1 843	+78,5 %
Copie privée	357	-3,9 %
Reprographie	139	+6,5 %
CD & vidéo	119	-7,7 %
Droit de suite	49	+6,4 %
Autres	42	+7,0 %
Location/prêt public	38	+25,4 %
Reproduction	17,3	+13,1 %
Synchronisation	16,7	+27,0 %
Utilisations pédagogiques	12	+0,9 %
Reproduction mécanique	2	-26,0 %
Publication	0,02	-47,0 %
TOTAL GÉNÉRAL	6 617	

Part des collectes par type d'utilisation (EUR million)



- TV & radio 2 131
- Numérique 1 850
- Direct (live) & ambiance 1 843
- Copie privée 357
- Reprographie 139
- CD & vidéo 119
- Autres 177





LE SECTEUR NUMÉRIQUE FAIT MONTER LES COLLECTES UN TIERS AU-DESSUS DE LEUR NIVEAU PRÉ-COVID

L'Amérique du Nord – qui comprend les États-Unis et le Canada – est un important moteur de la croissance en 2022. Les collectes y ont dépassé leur niveau de 2019 et reflètent un important retour à la normale. Toutes les grandes sources de revenus sont en hausse et le numérique a réussi à maintenir son taux de croissance élevé des premières années de la pandémie.

Les collectes régionales totales ont augmenté de 29,9 % pour atteindre 2,96 milliards d'euros en 2022, soit près d'un tiers (33,1 %) au-dessus des chiffres de 2019. Les revenus du numérique sont le principal moteur de la croissance avec des collectes de 1,2 milliard d'euros, soit une hausse de 41,6 % par rapport à l'année précédente et plus du double (+111,2 %) par rapport à l'ère pré-COVID en 2019.

Les collectes liées à la musique ont augmenté de 29,9 %, un taux de croissance encore jamais atteint auparavant. Le répertoire musical représente 99 % des collectes de la région, le reste provenant des arts visuels. Les droits audiovisuels déclarés à la CISAC sont insignifiants car, aux États-Unis, ces droits dits « résiduels » sont gérés par les guildes des réalisateurs et scénaristes comme la DGA et la WGA.

Les collectes liées aux arts visuels ont atteint 8,5 millions d'euros, soit une hausse de 15 % par rapport à l'année précédente et de 17,7 % par rapport à 2019. La principale source de revenus reste la reproduction, suivie par le droit de suite.

Droits collectés par répertoire (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	2 953	+29,9 %
Arts visuels	8,5	+15,0 %
Audiovisuel	0,04	+52,6 %
TOTAL GÉNÉRAL	2 962	+29,9 %

LA CROISSANCE DU NUMÉRIQUE S'ACCÉLÈRE

En Amérique du Nord, la consommation de musique en ligne a fait un véritable bond pendant la pandémie et la tendance s'est maintenue après la fin des mesures de restriction. La croissance s'explique aussi par une stratégie proactive des organisations de gestion collective de la région pour maximiser ces revenus en octroyant des licences à un large éventail de plateformes, des services de streaming musical et vidéo à la SVOD, en passant par les plateformes de jeu et le live streaming.

La grande majorité des collectes vient des trois plus grandes organisations qui gèrent les droits d'exécution de la région qui déclarent des droits à la CISAC, à savoir ASCAP et BMI aux États-Unis et la SOCAN au Canada (les chiffres du rapport ne tiennent pas compte des données financières du MLC et de GMR). Ces sociétés ont connu des années record, tant au niveau des collectes que des répartitions, et seuls les secteur du live, de la synchronisation et des supports physiques n'ont pas réussi à rattraper les niveaux antérieurs à la pandémie.



Les collectes liées à la musique restent majoritairement générées par le secteur TV et radio (44,0 % du total) mais le numérique le talonne désormais de près (41,6 %). Les revenus direct (live) et ambiance affichent une forte reprise grâce au redémarrage des concerts et spectacles live après la pandémie. Cette catégorie de revenus est la troisième source de collectes et a quasiment retrouvé son niveau de 2019 grâce à une hausse de 41,0 % pour atteindre 378 millions d'euros.

Les sociétés de la région ont toutes annoncé d'excellents résultats. En 2022, ASCAP a déclaré une évolution positive de toutes ses catégories de licences, en particulier les licences générales (+40 %), la radiodiffusion (+32 %), le streaming audio (+16 %) et l'audiovisuel (+7 %). Chez BMI, qui est devenu une entreprise à but lucratif en décembre 2022, le numérique représente la principale source de revenus et a augmenté de 35 % par rapport à l'année précédente (l'exercice financier de BMI s'achève le 30 juin).

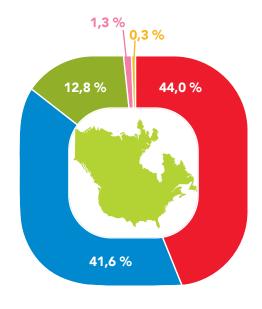
Parallèlement, du côté de la SOCAN, la croissance vient principalement du numérique, qui dépasse presque les revenus de la télé- et radiodiffusion traditionnelle avec une hausse de 24 % par rapport à l'année précédente, tandis que les revenus des concerts excèdent les niveaux antérieurs à la pandémie.

Dans l'ensemble, les sociétés membres de la CISAC de la région ont aussi profité d'une économie vigoureuse, ce qui a contribué à ramener le secteur direct (live) et ambiance et les revenus TV et radio aux niveaux pré-pandémie tandis que les revenus du numérique ont poursuivi leur trajectoire ascendante, aussi bien aux États-Unis qu'au Canada. Avec des collectes liées à l'utilisation de musique en ligne en hausse de 41,6 % en 2022, le numérique est en voie de devenir la première source régionale de droits musicaux dans un avenir proche.

Droits collectés par type d'utilisation (millions EUR)

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution
TV & radio	1 302	+18,9 %
Numérique	1 233	+41,6 %
Direct (live) & ambiance	378	+41,0 %
CD & vidéo	38	+7,4 %
Reproduction	8	+7,9 %
Synchronisation	1	-50,2 %
Autres	1	+18,7 %
Droit de suite	0,5	
Reprographie	0,1	+54,3 %
TOTAL GÉNÉRAL	2 962	+29,9 %

Part des collectes par type d'utilisation (EUR million)



- TV & radio 1 302
- Numérique 1 233
- Direct (live) & ambiance 378
- CD & vidéo 38
- Reproduction 8





LA CROISSANCE DU NUMÉRIQUE SOUTIENT LA RELANCE POST-COVID

En 2022, les collectes de la région Asie-Pacifique ont augmenté de 15,7 % pour atteindre 1,8 milliard d'euros. La reprise post-COVID de la région a été moins spectaculaire que dans les autres régions, en partie parce que la plupart des sociétés locales ont connu une forte croissance du numérique pendant la pandémie. Les droits collectés en 2022 arrivent 15,2 % au-dessus du niveau de 2019 et, là encore, le numérique est le premier moteur de la croissance. Ce secteur a progressé de 25,9 % et génère désormais 46,4 % des collectes totales.

En hausse de 31,1 %, les revenus direct (live) et ambiance ont récupéré moins vite que dans les autres régions et restent 15,4 % sous leur niveau pré-pandémie. La remontée des revenus TV et radio, secteur dans lequel les sociétés sont confrontées aux pressions d'influents télé- et radiodiffuseurs, est également plus timide, avec une hausse de 4,9 % seulement. L'Asie-Pacifique reste de loin la première région génératrice de revenus sur les supports physiques malgré un recul de 4,4 % du secteur CD et vidéo.

Top 3 des pays/territoires contributeurs (millions EUR)

Pays/Territoire	Collections	Growth
JAPON	849	+3,7 % (+10,1 % JPY)
AUSTRALASIE	426	+24,1 %
CORÉE DU SUD	255	+22,3 %
TOTAL GÉNÉRAL	1 530	

Droits collectés par répertoire (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	1 716	+16,5 %
Littérature	84	+2,6 %
Arts visuels	7	+8,8 %
Audiovisuel	0,3	+78,6 %
TOTAL GÉNÉRAL	1 807	+15,7 %

LE JAPON ENREGISTRE UN NIVEAU DE COLLECTES RECORD

Au Japon, les collectes ont augmenté de 3,7 % (+10,1 % en JPY) pour atteindre le niveau record de 849 millions d'euros. La croissance s'explique principalement par la reprise spectaculaire des concerts live, avec la fin des restrictions anti-COVID et le retour des salles à leur pleine capacité. Les revenus de ce secteur restent 13,7 % (2,5 % en JPY) sous leur niveau pré-pandémie. Les collectes de la catégorie ambiance ont également augmenté et sont revenues aux quatre cinquièmes de leur niveau de 2019. Le

secteur TV et radio affiche aussi de bons résultats avec la hausse des recettes publicitaires générées par les Jeux olympiques de Tokyo de 2020, qui s'est encore fait sentir en 2022. Grâce à l'augmentation du nombre d'abonnés et à l'amélioration des accords de licences avec les plateformes, les revenus du numérique ont également progressé avec des hausses de 18,3 % pour le streaming musical et de 22,7 % pour le streaming vidéo.

L'AUSTRALASIE PROFITE DU RETOUR DES GRANDES TOURNÉES MUSICALES

L'Australasie est un bon exemple des tendances variables des principales sources de revenus, qui s'expliquent en partie par des calendriers différents de reprise post-COVID. En Australasie, le principal moteur de la croissance vient du redémarrage du secteur direct (live) et ambiance, avec les tournées de musiciens comme Ed Sheeran ou Elton John, qui ont contribué à générer des collectes record pour les événements et concerts live en 2022.

Les revenus du numérique ont augmenté de 45,6 % dans cette région, soutenus par l'essor persistant des abonnements musicaux mais ralentis par une stagnation de la croissance de la SVOD liée aux contraintes du coût de la vie. Le secteur TV et radio reste résilient avec des revenus globalement stables grâce à la vigueur persistante de la publicité sur les chaînes de télévision commerciales.

LA CORÉE AFFICHE UNE FORTE CROISSANCE DANS TOUS LES SECTEURS CLÉS

Les collectes de la Corée ont fini l'année 2022 plus de 50 % au-dessus de leur niveau pré-pandémie grâce à une croissance annuelle de 22,3 %. La reprise la plus impressionnante est observée dans le secteur direct (live) et ambiance, dont le bond de 59,3 % s'explique par la levée des mesures de distanciation sociale au premier trimestre 2022.

Les revenus du numérique ont augmenté de 15,5 %, essentiellement grâce à l'essor du streaming sur les plateformes internationales. Les revenus de la télé- et radiodiffusion ont également retrouvé une croissance vigoureuse de 22,6 % après être restés stables l'année précédente.

LE NUMÉRIQUE PERMET À L'INDE DE DOUBLER SES COLLECTES

Les collectes de l'Inde ont quasiment doublé en 2022 et ont été multipliées par douze en cinq ans. La reprise spectaculaire des revenus TV et radio a été rendue possible par de nouvelles négociations avec le diffuseur local Zee Entertainment et est à l'origine de près

d'un tiers de la croissance nationale. 2022 a aussi été la première année complète depuis la pandémie sans restrictions sanitaires, ce qui a permis de tripler les revenus direct (live) et ambiance.

Plus de la moitié de la croissance et les deux tiers de l'ensemble des revenus sont générés par le numérique. YouTube et Spotify dominent le marché mais les services de streaming locaux comme Gaana et JioSaavn – tous deux très appréciés pour leur offre de musique de films indiens – se sont également développés.

LES PLUS PETITS TERRITOIRES ENREGISTRENT UNE FORTE CROISSANCE

En Asie-Pacifique, la part du numérique dans les collectes totales reste exceptionnellement élevée. En 2022, les Philippines, l'Indonésie et Singapour, autant de pays où le numérique est en forte croissance, ont vu leurs collectes augmenter de 70,9 %, 42,6 % et 36,3 %, respectivement. Le Vietnam fait encore mieux avec une multiplication par quatre de ses collectes grâce à la remontée spectaculaire des revenus du live et au paiement d'un arriéré conséquent par YouTube. Cependant, les parts élevées du numérique reflètent aussi la faiblesse des autres sources de revenus dans de nombreux marchés asiatiques.

Les collectes de la Chine n'ont augmenté que de 2,0 % en 2022, à cause du maintien d'une stricte politique anti-COVID. Bon nombre d'entreprises recevant du public sont en difficulté ou ont dû cesser leurs activités, et les télé- et radiodiffuseurs traditionnels ont commencé à supprimer des chaînes, d'où le recul de 16,4 % des revenus TV et radio. Les revenus du numérique ont aussi décliné à cause des difficultés à octroyer des licences aux grands distributeurs tels que Tencent et NetEase. ■

Revenus du numérique par pays/territoire (millions EUR)

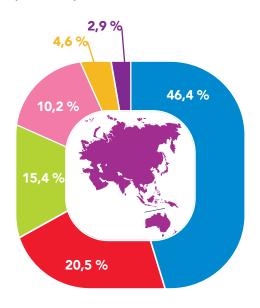
Pays/ Territoires	Droits numériques	Droits collectés	Part du numérique
JAPON	324	849	38,2 %
AUSTRALASIE	223	426	52,3 %
CORÉE DU SUD	117	255	45,9 %
INDE	45	67	67,1 %
HONG KONG	28	43	65,9 %
CHINE	24	55	43,1 %
VIETNAM	19,2	21	92,1 %
TAÏWAN, TAIPEI	CHINOIS 18,5	29	64,9 %
INDONÉSIE	11	11	99,5 %
THAÏLANDE	9	11	83,0 %
TOTAL GÉNÉRAL	. 818,7	1 767	

Droits collectés par type d'utilisation (millions EUR)

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution
Numérique	839	+25,9 %
TV & radio	370	+4,9 %
Direct (live) & ambiance	278	+31,1 %
CD & vidéo	185	-4,4 %
Reprographie	83	+3,8 %
Autres	53	-8,2 %
Utilisations pédagogiques	8	+8,0 %
Publication	5	-20,7 %
Synchronisation	5	-1,7 %
Location/prêt public	3	-28,7 %
Reproduction	2	+1,3 %
Droit de suite	1	-8,4 %
Copie privée	0,02	-41,4 %
TOTAL GÉNÉRAL	1 807	+15,7 %



Part des collectes par type d'utilisation (EUR million)



- Numérique 839
- TV & radio 370
- Direct (live) & ambiance 278
- CD & vidéo 185
- Reprographie 83
- Autres 53



LE NUMÉRIQUE DÉPASSE LE SECTEUR TV ET RADIO COMME PREMIÈRE SOURCE DE REVENUS

En 2022, les collectes de l'Amérique latine ont augmenté de 66,1 % pour atteindre 612 millions d'euros. La région est ainsi celle qui enregistre la plus belle progression, avec un taux de croissance plus de deux fois plus élevé que ceux de la région Canada/États-Unis et de l'Europe et de fortes augmentations dans les trois principaux pays contributeurs. Ces résultats viennent mettre fin à quatre ans d'un déclin principalement dû à l'effondrement du secteur live à cause de la pandémie et à la plus grande dépendance de l'Amérique latine à la musique live par rapport aux autres régions.

Les collectes liées au secteur direct (live) et ambiance ont plus que triplé (+218,9 %) en 2022. Cette hausse a généré plus de la moitié de la croissance régionale mais le résultat reste 16 % sous le niveau pré-pandémie. Les revenus TV et radio ont augmenté de 22,3 %.

Comme les années précédentes, le numérique affiche une forte croissance de 64,4 % pour atteindre 232 millions d'euros. C'est près de trois fois plus qu'en 2019 et cela place le numérique devant les droits de télé- et radiodiffusion pour devenir la première source régionale de revenus

Top 3 des pays contributeurs (millions EUR)

Pays	Droits collectés	Évolution
BRÉSIL	182	+57,6 %
MEXIQUE	163	+67,3 %
ARGENTINE	143	+85,6 %
TOTAL GÉNÉRAL	488	

Droits collectés par répertoire (millions EUR)

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	550	+64,9 %
Audiovisuel	43	+39,2 %
Dramatique	18	+382,7 %
Arts visuels	0,5	+34,0 %
TOTAL GÉNÉRAL	612	+66,1 %

LE BRÉSIL DOUBLE SES REVENUS DU LIVE GRÂCE AU RETOUR DES GRANDS CONCERTS

Le Brésil reste le premier pays contributeur de la région avec une hausse de 57,6 % en 2022. La première source de revenus y est le secteur TV et radio, en hausse de 34,8 % grâce à la relance de la publicité télé- et radiodiffusée. Le numérique y affiche une forte croissance de 84,3 %. Alors que Spotify et YouTube continuent de dominer le streaming musical, la SVOD a vu arriver sur le marché de nouveaux acteurs comme Disney+, HBO et Amazon aux côtés de Netflix, augmentant le nombre d'abonnés du pays à ce type de services.

Le retour des grandes tournées de concerts et des festivals a grandement contribué aux bons résultats du Brésil, pôle régional qui attire de nombreux artistes en tournée internationale. En 2022, les revenus du live ont presque triplé, avec une hausse à la fois de la fréquentation et du prix des billets. Les festivals de musique live sont en plein essor et les organisateurs du festival bisannuel Rock in Rio programment désormais un second festival parallèle à São Paulo. La réouverture des entreprises a favorisé la hausse de 58,8 % des revenus des licences générales sur la musique et permis au secteur direct (live) et ambiance de doubler son résultat pendant l'année.

L'ARGENTINE EN CROISSANCE MALGRÉ LES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES

L'Argentine affiche également une forte croissance, même compte tenu d'une inflation record depuis 20 ans, qui fausse les chiffres de toutes les sources de revenus. Les collectes totales ont augmenté de 126,2 % en monnaie locale, soit une hausse réelle estimée d'environ 40 %. Les tarifs élevés des licences sur les concerts live par rapport aux autres pays de la région ont soutenu la hausse des collectes du secteur direct (live) et ambiance, qui ont été multipliées par plus de cinq en 2022.

Cette catégorie reste encore 7,1 % sous le niveau de 2019, illustrant bien l'impact de la pandémie.

Les revenus de la télé- et radiodiffusion ont renoué avec la croissance en 2022, partiellement grâce au paiement d'arriérés. Les revenus du numérique ont doublé pendant l'année et ont été multipliés par cinq depuis 2019. La SADAIC, la société musicale locale, a à la fois conclu de nouveaux accords de licences et amélioré les accords existants avec les services numériques.



LE NUMÉRIQUE ÉTEND SA DOMINATION SUR LE MARCHÉ AU MEXIQUE

Le numérique est la première source de revenus du Mexique depuis 2018 et la résilience de ce secteur a contribué à préserver les revenus des créateurs pendant toute la pandémie. En 2022, les revenus du numérique sont de nouveau en croissance avec une hausse de 75,9 %, grâce à l'augmentation du nombre d'abonnements à YouTube, Netflix et Spotify, et au règlement d'un arriéré. De ce fait, la part de marché a encore augmenté et dépasse désormais 68 %.

Les revenus TV et radio ont reculé de 4,5 % du fait d'un paiement ponctuel important l'année précédente. Les revenus direct (live) et ambiance ont été multipliés par plus de trois grâce à la réouverture des théâtres et à la reprise des événements live. Contrairement à beaucoup d'autres pays de la région, le Mexique est moins dépendant de ce secteur, ce qui a permis à ces revenus de récupérer plus rapidement et d'atteindre un total supérieur de 43.1 % au niveau de 2019.

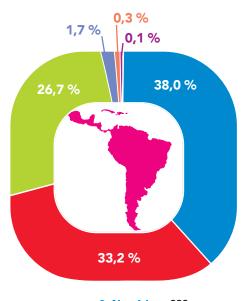
DE NOUVEAUX ACCORDS PORTENT LEURS FRUITS DANS LES PLUS PETITS PAYS

Un certain nombre de plus petits pays contributeurs sont aussi en croissance grâce à l'aboutissement de leurs négociations en 2022. En Uruguay, de nouveaux accords de licence ont contribué à doubler les revenus tandis qu'au Venezuela, les contrats signés avec Simple TV et Intercable ont multiplié par plus de deux les revenus TV et radio et favorisé le bond de 140,9 % des collectes totales. Grâce à l'obtention de meilleurs tarifs auprès des bars et des restaurants, les revenus ont augmenté de 55,9 % à El Salvador. Au Costa Rica, les collectes du pays ont quasiment triplé grâce à un nouvel accord avec Netflix et à la relance du secteur direct (live) et ambiance.

Droits collectés par type d'utilisation (millions EUR)

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution
Numérique	232	+64,4 %
TV & radio	203	+22,3 %
Direct (live) & ambiance	163	+218,9 %
Synchronisation	10	+36,6 %
Copie privée	2	+24,1 %
CD & vidéo	1	+12,6 %
Reproduction	0,2	+42,5 %
Utilisations pédagogiques	0,2	+27,2 %
Autres	0,1	+43,3 %
Droit de suite	0,04	+10,8 %
Publication	0,01	-35,0 %
Reprographie	0,001	-3,5 %
TOTAL GÉNÉRAL	612	+66,1 %

Part des collectes par type d'utilisation (EUR million)



- Numérique 232
- TV & radio 203
- Direct (live) & ambiance 163
- Synchronisation 10
- Copie privée 2
- Autres 2





LES COLLECTES LIÉES À LA TÉLÉ- ET RADIODIFFUSION REMONTENT VIGOUREUSEMENT ET PERMETTENT UNE CROISSANCE À DEUX CHIFFRES EN AFRIQUE

Les droits collectés pour les créateurs en Afrique ont augmenté de 10,1 % en 2022 pour revenir à leur niveau d'avant la pandémie à 76 millions d'euros. Le secteur TV et radio reste la première source de collectes avec 43,8 % du total. Il a été soutenu par une hausse des collectes liées aux recettes publicitaires radiophoniques et à la télévision commerciale en Afrique du Sud.

Les revenus de la télé- et radiodiffusion de la région ont augmenté de 11,5 % pour atteindre 33 millions d'euros, dont les deux tiers sont générés par l'Afrique du Sud. Une multiplication par huit des collectes de ce secteur au Zimbabwe a contribué pour près de 2,5 millions au total. Les revenus TV et radio du Cameroun ont également augmenté. Ils ont été quasiment multipliés par quatre grâce au paiement d'arriérés par les utilisateurs.

LES REVENUS DIRECT (LIVE) ET AMBIANCE SONT EN CROISSANCE MALGRÉ LES DIFFICULTÉS LOCALES

Les revenus générés par les événements live et l'utilisation de musique par les entreprises représentent 22,6 % des collectes régionales et ont augmenté de plus d'un quart en 2022. Les pays qui ont le plus contribué à cette croissance sont l'Angola, où les collectes ont pu reprendre et

Top 3 des pays contributeurs [millions EUR]

Pays	Droits collectés	Évolution
AFRIQUE DU SUD	40	+6,6 %
CÔTE D'IVOIRE	7	+2,7 %
MAROC	6	-8,0 %
TOTAL GÉNÉRAL	53	

Droits collectés par répertoire [millions EUR]

Répertoire	Droits collectés	Évolution
Musique	73	+10,4 %
Audiovisuel	1,8	-1,7 %
Littérature	1	-5,6 %
Dramatique	0,3	+2,1 %
Arts visuels	0,1	+786,1 %
TOTAL GÉNÉRAL	76	+10,1 %

les revenus ont été multipliés par cinq, et la Côte d'Ivoire, où une hausse de 23,2 % du secteur direct (live) et ambiance explique la croissance nationale de 2,7 %.

Malgré cette croissance annuelle, le total régional pour le secteur direct (live) et ambiance reste 4,3 % sous son niveau pré-pandémie. En Afrique du Sud, les revenus ont augmenté de 5,5 % en 2022 mais restent près d'un cinquième sous le niveau de 2019 et beaucoup d'entreprises doivent se battre pour redresser la barre après les mesures anti-COVID. En 2022, alors que les collectes liées à la musique d'ambiance ont augmenté, la société locale SAMRO a déclaré une baisse des droits générés par les cinémas et les événements live de 94 % et 67 %, respectivement.



LA CROISSANCE DU NUMÉRIQUE RALENTIT

Les revenus du numérique représentent 17,0 % des collectes régionales mais ont augmenté de seulement 2,4 % en 2022.

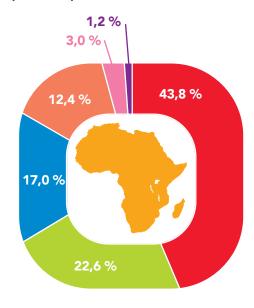
En Afrique du Sud, qui génère 72,4 % de ces revenus, un important arriéré de cinq ans pour la vidéo à la demande (VOD) enregistré l'année précédente a limité la croissance à 2,1 % en 2022. Dans le reste de la région, l'Algérie et la Côte d'Ivoire ont subi un véritable déclin de ces revenus. Une fois encore, l'Afrique est la région où la part de marché du numérique est la plus faible.

La rémunération pour copie privée est la quatrième source de revenus des créateurs mais a reculé de 11,4 % dans les huit pays dans lesquels elle est collectée. Ce déclin s'explique par une chute de 17,7 % au Maroc, qui génère plus de la moitié de ces revenus, et un recul de trois quarts des droits collectés en Algérie. Au Burkina Faso, en revanche, les revenus de la copie privée ont plus que doublé et expliquent la hausse de 50,9 % des collectes nationales.

Droits collectés par type d'utilisation (millions EUR)

Type d'utilisation	Droits collectés	Évolution
TV & radio	33	+11,5 %
Direct (live) & ambiance	17	+25,9 %
Numérique	13	+2,4 %
Copie privée	9	-11,4 %
CD & vidéo	2	+52,2 %
Autres	1	+16,9 %
Reprographie	0,14	+21,6 %
Location/prêt public	0,026	+24,2 %
Synchronisation	0,001	-27,3 %
TOTAL GÉNÉRAL	76	+10,1 %

Part des collectes par type d'utilisation (EUR million)



- TV & radio 33
- Direct (live) & ambiance 17
- Numérique 13
- Copie privée 9
- CD & vidéo 2
- Autres 1

COPIE PRIVÉE : LES GOUVERNEMENTS D'AFRIQUE OCCIDENTALE SOUTIENNENT LA NOUVELLE DIRECTIVE

La rémunération pour copie privée génère actuellement 9 millions d'euros en Afrique mais a un potentiel beaucoup plus grand. Cette source de revenus devrait connaître un coup d'accélérateur grâce à l'adoption d'une nouvelle directive régionale qui harmonise les règles relatives à la copie privée et promet une hausse des revenus pour les créateurs et les industries créatives. La CISAC a joué un rôle clé dans l'élaboration de cette législation.

Une directive régionale a été adoptée à l'unanimité par les huit États membres de l'UEMOA le 22 septembre 2023.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est un autre partenaire incontournable du projet. À un échelon régional plus large, la CISAC est également engagée dans un projet similaire aux côtés de l'ARIPO.

À l'heure actuelle, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire sont les seuls pays de l'UEMOA dotés un système efficace de rémunération pour copie privée. Les revenus de la copie privée déclarés au Burkina Faso par la société locale BBDA s'élèvent à 2,2 millions d'euros et en Côte d'Ivoire à 70 000 euros.

Une fois correctement mise en œuvre, la directive devrait avoir un impact significatif. Sur la base de la population et du PIB par habitant, le potentiel de revenus provenant de la rémunération pour copie privée dans les pays concernés se situerait entre 800 000 et 4 millions d'euros d'ici à 2025.

TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES. POUR TOUS LES RÉPERTOIRES : © © ©











SOMMES COLLECTÉES TOUS RÉPERTOIRES CONFONDUS EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE	RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	ÉTATS-UNIS	2 624	+30,5 %	21,7 %	26	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	58,5	+12,4 %	0,5 %
2	FRANCE	1 697	+35,7 %	14,1 %	27	CHINE	55	+2,0 %	0,5 %
3	ROYAUME-UNI	1 088	+23,1 %	9,0 %	28	FÉDÉRATION DE RUSSIE	49	+19,6 %	0,4 %
4	ALLEMAGNE	964	+17,0 %	8,0 %	29	HONG KONG	43	+29,7 %	0,4 %
5	JAPON	849	+3,7 %	7,0 %	30	HONGRIE	42	+7,6 %	0,3 %
6	ITALIE	568	+38,1 %	4,7 %	31	AFRIQUE DU SUD	40	+6,6 %	0,3 %
7	AUSTRALASIE	426	+24,1 %	3,5 %	32	ROUMANIE	35	+13,9 %	0,3 %
8	CANADA	338	+25,7 %	2,8 %	33	COLOMBIE	34	+56,1 %	0,3 %
9	ESPAGNE	334	+34,4 %	2,8 %	34	CHILI	32	+29,7 %	0,3 %
10	PAYS-BAS	293	+22,0 %	2,4 %	35	GRÈCE	31	+87,8 %	0,3 %
11	CORÉE DU SUD	255	+22,3 %	2,1 %	36	TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS	29	+134,2 %	0,2 %
12	SUISSE	240	+22,1 %	2,0 %	37	TURQUIE	23	+7,5 %	0,2 %
13	SUÈDE	183	+25,8 %	1,5 %	38	CROATIE	22	+25,6 %	0,2 %
14	BRÉSIL	182	+57,6 %	1,5 %	39	PÉROU	20,9	+71,9 %	0,2 %
15	MEXIQUE	163	+67,3 %	1,3 %	40	VIETNAM	20,8	+262,9 %	0,2 %
16	DANEMARK	155	+6,4 %	1,3 %	41	SLOVÉNIE	19,1	+18,0 %	0,2 %
17	BELGIQUE	145	+25,1 %	1,2 %	42	IRLANDE	18,6	-	0,2 %
18	ARGENTINE	143	+85,6 %	1,2 %	43	SLOVAQUIE	17,1	+28,8 %	0,1 %
19	AUTRICHE	126	+36,8 %	1,0 %	44	MALAISIE	15,7	+20,6 %	0,1 %
20	POLOGNE	121	+25,2 %	1,0 %	45	SERBIE	14,2	+4,7 %	0,1 %
21	FINLANDE	115	+4,5 %	0,9 %	46	URUGUAY	12,3	+111,9 %	0,1 %
22	NORVÈGE	77	+5,6 %	0,6 %	47	THAÏLANDE	11,3	-10,3 %	0,1 %
23	INDE	68	+92,5 %	0,6 %	48	SINGAPOUR	11,0	+36,3 %	0,1 %
24	PORTUGAL	63	+39,0 %	0,5 %	49	INDONÉSIE	10,8	+42,6 %	0,1 %
25	ISRAËL	58,5	+32,8 %	0,5 %	50	PHILIPPINES	9,6	+70,9 %	0,1 %



SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE	RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	ÉTATS-UNIS	2 616	+30,5 %	24,2 %	26	ISRAËL	50	+40,5 %	0,5 %
2	FRANCE	1325	+39,3 %	12,2 %	27	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	46,5	+14,2 %	0,4 %
3	ROYAUME-UNI	1 011	+24,3 %	9,3 %	28	HONG KONG	43	+29,7 %	0,4 %
4	ALLEMAGNE	903	+17,9 %	8,3 %	29	FÉDÉRATION DE RUSSIE	41	+15,9 %	0,4 %
5	JAPON	848	+3,6 %	7,8 %	30	AFRIQUE DU SUD	40	+6,6 %	0,4 %
6	ITALIE	448	+45,6 %	4,1 %	31	HONGRIE	38	+10,3 %	0,4 %
7	AUSTRALASIE	345	+30,6 %	3,2 %	32	COLOMBIE	32	+56,4 %	0,3 %
8	CANADA	337	+25,6 %	3,1 %	33	CHILI	29,4	+21,7 %	0,3 %
9	ESPAGNE	274	+37,4 %	2,5 %	34	ROUMANIE	28,8	+16,9 %	0,3 %
10	CORÉE DU SUD	247	+22,9 %	2,3 %	35	TAÏWAN, TAIPEI CHINOIS	28,5	+134,2 %	0,3 %
11	PAYS-BAS	240	+28,4 %	2,2 %	36	GRÈCE	24	+152,8 %	0,2 %
12	BRÉSIL	181	+57,6 %	1,7 %	37	TURQUIE	23	+7,5 %	0,2 %
13	SUÈDE	167	+25,5 %	1,5 %	38	PÉROU	20,9	+72,0 %	0,2 %
14	MEXIQUE	157	+71,2 %	1,5 %	39	VIETNAM	20,8	+262,9 %	0,2 %
15	DANEMARK	147,0	+6,7 %	1,4 %	40	CROATIE	20,1	+27,8 %	0,2 %
16	SUISSE	146,9	+23,9 %	1,4 %	41	IRLANDE	18,5	-	0,2 %
17	BELGIQUE	120	+30,0 %	1,1 %	42	MALAISIE	15,7	+20,6 %	0,1 %
18	ARGENTINE	94	+85,4 %	0,9 %	43	SERBIE	13,9	+5,3 %	0,1 %
19	AUTRICHE	89	+40,8 %	0,8 %	44	SLOVÉNIE	13,1	+26,0 %	0,1 %
20	POLOGNE	85	+30,5 %	0,8 %	45	THAÏLANDE	11,3	-10,3 %	0,1 %
21	FINLANDE	76	+9,2 %	0,7 %	46	SLOVAQUIE	11,3	+20,1 %	0,1 %
22	NORVÈGE	75	+5,2 %	0,7 %	47	SINGAPOUR	11,0	+36,3 %	0,1 %
23	INDE	68	+92,5 %	0,6 %	48	INDONÉSIE	10,8	+42,6 %	0,1 %
24	CHINE	54,2	+1,3 %	0,5 %	49	URUGUAY	10,7	+107,3 %	0,1 %
25	PORTUGAL	53,5	+44,0 %	0,5 %	50	PHILIPPINES	9,6	+70,9 %	0,1 %



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES ARTS VISUELS

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	FRANCE	265	+14,1 %	40,9 %
2	SUISSE	62	+15,4 %	9,6 %
3	ITALIE	49	-5,0 %	7,6 %
4	ESPAGNE	45	+20,8 %	6,9 %
5	POLOGNE	33	+8,1 %	5,0 %
6	ARGENTINE	32	+39,6 %	4,9 %
7	ALLEMAGNE	20	+14,5 %	3,1 %
8	ROYAUME-UNI	19	+19,6 %	3,0 %
9	PAYS-BAS	18,7	-17,2 %	2,9 %
10	AUTRICHE	14,7	+6,5 %	2,3 %
11	FINLANDE	13,7	-2,5 %	2,1 %
12	BELGIQUE	12,3	-13,7 %	1,9 %
13	ISRAËL	8,1	-	1,3 %
14	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	7,3	+6,2 %	1,1 %
15	GRÈCE	7,1	-	1,1 %
16	ROUMANIE	6,0	+1,5 %	0,9 %
17	SLOVÉNIE	5,4	+3,4 %	0,8 %
18	MEXIQUE	5,3	+1,0 %	0,8 %
19	SLOVAQUIE	4,0	+75,8 %	0,6 %
20	PORTUGAL	3,8	+20,9 %	0,6 %

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	FRANCE	50	+14,3 %	22,7 %
2	ALLEMAGNE	41	+0,8 %	18,6 %
3	ROYAUME-UNI	23	+4,8 %	10,6 %
4	SUÈDE	17	+28,6 %	7,8 %
5	PAYS-BAS	15	+6,4 %	6,6 %
6	AUTRICHE	12	+153,8 %	5,4 %
7	ITALIE	11	+13,4 %	4,9 %
8	DANEMARK	8,0	-	3,6 %
9	ÉTATS-UNIS	7,8	+12,4 %	3,6 %
10	BELGIQUE	7,7	+17,5 %	3,5 %
11	ESPAGNE	6,0	+9,9 %	2,7 %
12	FINLANDE	5,5	-8,0 %	2,5 %
13	CORÉE DU SUD	3,1	+3,0 %	1,4 %
14	AUSTRALIE	2	-1,5 %	1,0 %
15	NORVÈGE	1,9	+22,8 %	0,9 %
16	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1,6	+19,2 %	0,7 %
17	SUISSE	1,3	+47,9 %	0,6 %
18	CHINE	1,2	+53,0 %	0,5 %
19	JAPON	0,8	+18,6 %	0,4 %
20	PORTUGAL	0,8	-6,0 %	0,4 %



TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES LITTERATURE

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	FRANCE	57	+144,6 %	33,8 %
2	ITALIE	51	+40,1 %	30,2 %
3	ARGENTINE	17	+409,8 %	10,0 %
4	SUISSE	12	+74,2 %	7,2 %
5	ESPAGNE	10	+40,7 %	5,9 %
6	FÉDÉRATION DE RUSSIE	8	+44,4 %	4,5 %
7	POLOGNE	3,9	+127,9 %	2,3 %
8	BELGIQUE	3,7	+134,2 %	2,2 %
9	PORTUGAL	1,6	+61,7 %	1,0 %
10	URUGUAY	1,3	+234,7 %	0,8 %
11	LITUANIE	0,6	+100,7 %	0,4 %
12	LUXEMBOURG	0,6	+6,2 %	0,3 %
13	LETTONIE	0,4	+272,9 %	0,3 %
14	BÉLARUS	0,4	+70,3 %	0,2 %
15	SLOVAQUIE	0,3	+174,1 %	0,2 %
16	ARMÉNIE	0,2	+79,6 %	0,1 %
17	KAZAKHSTAN	0,2	+214,6 %	0,1 %
18	CHILI	0,2	+234,1 %	0,1 %
19	BRÉSIL	0,1	+193,4 %	0,1 %
20	ESTONIE	0,1	+42,5 %	0,1 %

SOMMES COLLECTÉES EN MILLIONS EUR

RANG	PAYS/TERRITOIRE	COLLECTES	ÉVOLUTION	PART MONDIALE
1	AUSTRALIE	78	+2,3 %	37,8 %
2	ROYAUME-UNI	34	+5,7 %	16,2 %
3	PAYS-BAS	19,9	+15,7 %	9,6 %
4	FINLANDE	19,9	-3,0 %	9,6 %
5	SUISSE	18,2	+7,9 %	8,8 %
6	AUTRICHE	9,9	-1,1 %	4,8 %
7	ITALIE	8,8	+50,2 %	4,3 %
8	CORÉE DU SUD	5,2	+8,1 %	2,5 %
9	PORTUGAL	3,5	+5,4 %	1,7 %
10	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	3,1	+0,3 %	1,5 %
11	BELGIQUE	1,6	+7,5 %	0,8 %
12	SLOVAQUIE	1,1	-1,8 %	0,5 %
13	HONGRIE	1,0	-3,3 %	0,5 %
14	LITUANIE	0,7	-20,8 %	0,3 %
15	LETTONIE	0,7	+13,4 %	0,3 %
16	SLOVÉNIE	0,6	+7,5 %	0,3 %
17	ISRAËL	0,4	+5,9 %	0,2 %
18	ALGÉRIE	0,3	-13,6 %	0,1 %
19	BURKINA FASO	0,1	+4,0 %	0,1 %
20	MAROC	0,1	+72,5 %	0,04 %

TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

DROITS COLLECTÉS PAR HABITANT ET PAR PAYS/TERRITOIRE (EUR)

MOYENNE MONDIALE: 1,52

RANG	PAYS/TERRITOIRE CO	DROITS LLECTÉS/HABITANT	RÉGION	RANG	PAYS/TERRITOIRE	DROITS COLLECTÉS/HABITANT	RÉGION
1	SUISSE	27,40	EUROPE	26	ANDORRE	5,73	EUROPE
2	DANEMARK	26,27	EUROPE	27	CROATIE	5,68	EUROPE
3	FRANCE	24,97	EUROPE	28	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	5,55	EUROPE
4	FINLANDE	20,62	EUROPE	29	CORÉE DU SUD	4,94	ASIE-PACIFIQUE
5	SUÈDE	17,54	EUROPE	30	LETTONIE	4,43	EUROPE
6	PAYS-BAS	16,57	EUROPE	31	HONGRIE	4,35	EUROPE
7	AUSTRALIE	16,41	ASIE-PACIFIQUE	32	IRLANDE	3,66	EUROPE
8	ROYAUME-UNI	16,24	EUROPE	33	URUGUAY	3,59	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
9	ISLANDE	14,25	EUROPE	34	LITUANIE	3,29	EUROPE
10	NORVÈGE	14,05	EUROPE	35	POLOGNE	3,22	EUROPE
11	AUTRICHE	13,91	EUROPE	36	SLOVAQUIE	3,15	EUROPE
12	BELGIQUE	12,45	EUROPE	37	ARGENTINE	3,09	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
13	ALLEMAGNE	11,46	EUROPE	38	GRÈCE	2,99	EUROPE
14	ITALIE	9,65	EUROPE	39	SAINTE-LUCIE	2,62	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
15	LUXEMBOURG	9,17	EUROPE	40	MONTÉNÉGRO	2,41	EUROPE
16	SLOVÉNIE	9,04	EUROPE	41	SERBIE	2,11	EUROPE
17	CANADA	8,68	CANADA/ÉTATS-UNIS	42	SINGAPOUR	1,95	ASIE-PACIFIQUE
18	ÉTATS-UNIS	7,87	CANADA/ÉTATS-UNIS	43	ROUMANIE	1,84	EUROPE
19	ESTONIE	7,07	EUROPE	44	CHILI	1,65	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
20	ESPAGNE	7,02	EUROPE	45	BARBADE	1,46	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
21	NOUVELLE-CALÉDO	NIE (FRANCE) 6,93	ASIE-PACIFIQUE	46	MEXIQUE	1,28	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
22	JAPON	6,78	ASIE-PACIFIQUE	47	BOSNIE-HERZÉGOVINE	1,11	EUROPE
23	ISRAËL	6,12	EUROPE	48	BULGARIE	1,08	EUROPE
24	PORTUGAL	6,10	EUROPE	49	MACÉDOINE DU NORD	1,00	EUROPE
25	HONG KONG	5,84	ASIE-PACIFIQUE	50	BRÉSIL	0,84	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

TABLEAUX DÉTAILLÉS DES SOMMES COLLECTÉES

DROITS COLLECTÉS EN % DU PIB PAR PAYS/TERRITOIRE

MOYENNE MONDIALE: 0,011%

RANG P	AYS/TERRITOIRE	COLLECTES EN % DU PIB	RÉGION
1	FRANCE	0,064 %	EUROPE
2	FINLANDE	0,043 %	EUROPE
3	DANEMARK	0,041 %	EUROPE
4	ROYAUME-UNI	0,037 %	EUROPE
5	SUÈDE	0,033 %	EUROPE
6	CROATIE	0,032 %	EUROPE
7	SLOVÉNIE	0,032 %	EUROPE
8	SUISSE	0,031 %	EUROPE
9	PAYS-BAS	0,031 %	EUROPE
10	ITALIE	0,030 %	EUROPE
11	AUTRICHE	0,028 %	EUROPE
12	AUSTRALIE	0,028 %	ASIE-PACIFIQUE
13	PORTUGAL	0,026 %	EUROPE
14	BELGIQUE	0,026 %	EUROPE
15	ESTONIE	0,026 %	EUROPE
16	MONTÉNÉGRO	0,026 %	EUROPE
17	ESPAGNE	0,025 %	EUROPE
18	ALLEMAGNE	0,025 %	EUROPE
19	HONGRIE	0,025 %	EUROPE
20	SAINTE-LUCIE	0,024 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
21	ARGENTINE	0,024 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
22	SERBIE	0,024 %	EUROPE
23	LETTONIE	0,021 %	EUROPE
24	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	0,021 %	EUROPE
25	JAPON	0,021 %	ASIE-PACIFIQUE

		401174774	
RANG P	AYS/TERRITOIRE	COLLECTES EN % DU PIB	RÉGION
26	ISLANDE	0,021%	EUROPE
27	POLOGNE	0,018 %	EUROPE
28	URUGUAY	0,018 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
29	BURKINA FASO	0,017 %	AFRIQUE
30	CANADA	0,017 %	CANADA/ÉTATS-UNIS
31	CORÉE DU SUD	0,016 %	ASIE-PACIFIQUE
32	MACÉDOINE DU NORD	0,016 %	EUROPE
33	SLOVAQUIE	0,016 %	EUROPE
34	BOSNIE-HERZÉGOVINE	0,015 %	EUROPE
35	GRÈCE	0,015 %	EUROPE
36	ANDORRE	0,014 %	EUROPE
37	LITUANIE	0,014 %	EUROPE
38	NORVÈGE	0,014 %	EUROPE
39	MALAWI	0,013 %	AFRIQUE
40	HONG KONG	0,013 %	ASIE-PACIFIQUE
41	MEXIQUE	0,012 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
42	ISRAËL	0,012 %	EUROPE
43	CHILI	0,011 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
44	ÉTATS-UNIS	0,011 %	CANADA/ÉTATS-UNIS
45	ZIMBABWE	0,011 %	AFRIQUE
46	ROUMANIE	0,010 %	EUROPE
47	COLOMBIE	0,010 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES
48	AFRIQUE DU SUD	0,010 %	AFRIQUE
49	CÔTE D'IVOIRE	0,010 %	AFRIQUE
50	BRÉSIL	0,010 %	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

MEMBRES PAR RÉGION

116 PAYS/TERRITOIRES - 225 MEMBRES



SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AAS	Р	M, AV, D, AGP	AZERBAÏDJAN
ACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
ACUM	M	M, L	ISRAËL
ADAGP	M	AGP	FRANCE
AIPA	Р	AV	SLOVÉNIE
AKKA-LAA	M	M, AV, D, L, AGP	LETTONIE
AKM	M	M	AUTRICHE
ALBAUTOR	Р	M, AV	ALBANIE
ALCS	M	AV, L, AGP	ROYAUME-UNI
AMUS	M	M	BOSNIE-HERZÉGOVINE
ANCO	Р	M	MOLDAVIE, RÉPUBLIQUE DE
ARMAUTHOR NGO	M	D, M	ARMÉNIE
ARTISJUS	M	M, L	HONGRIE
ATHINA-SADA	Р	AV	GRÈCE
AUTODIA	M	M	GRÈCE
AVTE	P	AV	FRANCE
AZDG	Р	AV	AZERBAÏDJAN
BILDRECHT	M	AGP	AUTRICHE
BILDUPPHOVSRÄTT	M	AGP	SUÈDE
BONO	M	AGP	NORVÈGE
BUMA	M	M	PAYS-BAS
COPYSWEDE	Р	AV	SUÈDE
CRSEA	Α	SR	FÉDÉRATION DE RUSSIE
DACIN SARA	Р	AV	ROUMANIE
DACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
DAMA	M	AV	ESPAGNE
DHFR	M	AV	CROATIE
DILIA	M	AV, L	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
DIRECTORS UK	M	AV	ROYAUME-UNI
EAU	M	M, AV, D, AGP	ESTONIE
EDEM	Р	M	GRÈCE
EKKI	Р	M	ESPAGNE
EVA	Α	AGP	BELGIQUE
FILMAUTOR	M	AV	BULGARIE
FILMJUS	M	AV	HONGRIE
GCA	M	MDI	GÉORGIE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
GEMA	M	M	ALLEMAGNE
GESAC	Α	NR	BELGIQUE
GESTOR	M	AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
HDS-ZAMP	M	M	CROATIE
HUNGART	M	AGP	HONGRIE
IMPF	Α	M	BELGIQUE
IMRO	M	M	IRLANDE
ISOCRATIS	Р	AV	GRÈCE
IVARO	Р	AGP	IRLANDE
KAZAK	Р	M, D, L	KAZAKHSTAN
KODA	M	M	DANEMARK
KOPIOSTO	M	AV, L, AGP	FINLANDE
KUVASTO	M	AGP	FINLANDE
LATGA	M	M, AV, D, L, AGP	LITUANIE
LIRA	M	L, AV	PAYS-BAS
LITA	M	AV, D, L, AGP	SLOVAQUIE
LITERAR-MECHANA	M	L, AV	AUTRICHE
MESAM	M	M	TURQUIE
MSG	M	M	TURQUIE
MUSICAUTOR	M	M	BULGARIE
MYNDSTEF	Р	AGP	ISLANDE
NCB	M	M	DANEMARK
NCIP	Р	M, D	BÉLARUS
NGO-UACRR	Р	M, D	UKRAINE
OAZA	M	AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OFA	Р	AGP	SERBIE
OOA-S	M	AV, AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OSA	M	M	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
PAM CG	M	M	MONTÉNÉGRO
PICTORIGHT	M	AGP	PAYS-BAS
PROLITTERIS	M	L, AGP	SUISSE
PRS FOR MUSIC	M	М	ROYAUME-UNI
RAO	M	M, D, AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
SAA	Р	AV	BELGIQUE
SABAM	Α	M, AV, D, L, AGP	BELGIQUE
SACD	M	AV, D	FRANCE

CANADA/
ÉTATS-UNIS
2 pays
11 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMRA	M	M	ÉTATS-UNIS
ARS	M	AGP	ÉTATS-UNIS
ASCAP	M	M	ÉTATS-UNIS
ASCRL	Р	AGP	ÉTATS-UNIS
CARCC	M	AGP	CANADA
CSCS	M	AV	CANADA

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
DGA	Α	AV	ÉTATS-UNIS
DRCC	M	AV	CANADA
SARTEC	Α	AV	CANADA
SOCAN	M	M, AGP	CANADA
SPACQ	Α	M	CANADA

Remarque sur les catégories de membres : les membres de plein droit de la CISAC sont des organisations de gestion collective et sont tenus de respecter les Règles professionnelles et les Résolutions de la Confédération. Les membres provisoires doivent accomplir une période d'essai de deux ans avant d'accéder au statut de membre de plein droit. Par ailleurs, la CISAC admet aussi des EGD Clientes, des entités qui n'ont pas le statut de membres mais qui gèrent des droits pour le compte des ayants droit.

SOCIÉTÉ

			,
SACEM	M	M	FRANCE
SACEMLUXEMBOURG	M	M	LUXEMBOURG
SAIF	M	AGP	FRANCE
SANASTO	M	L	FINLANDE
SAZAS	M	M	SLOVÉNIE
SCAM	M	AV, L	FRANCE
SDADV	Р	AV, M	ANDORRE
SEDA	P	M	ESPAGNE
SGAE	M	M, AV, D	ESPAGNE
SIAE	M	M, AV, D, L, AGP	ITALIE
SIIP	Р	M, AV, D, L, AGP	OUZBÉKISTAN
SOFAM	M	AGP	BELGIQUE
SOKOJ	M	M	SERBIE
SOZA	M	M	SLOVAQUIE
SPA	M	M, AV, D, L, AGP	PORTUGAL
SSA	M	AV, D	SUISSE
STEF	M	M	ISLANDE
STEMRA	M	M	PAYS-BAS
STIM	M	M	SUÈDE
SUISA	M	M	SUISSE
SUISSIMAGE	M	AV	SUISSE
TALI	M	AV	ISRAËL
TEOSTO	M	M	FINLANDE
TONO	M	M	NORVÈGE
UCMR-ADA	M	M	ROUMANIE
UFFICIO GIURIDICO	Α	SR	SAINT-SIÈGE (ÉTAT DU VATICAN
VDFS	M	AV	AUTRICHE
VEGAP	M	AGP	ESPAGNE
VEVAM	M	AV	PAYS-BAS
VG BILD-KUNST	M	AGP, AV	ALLEMAGNE
VISDA	M	AGP	DANEMARK
ZAIKS	M	M, D	POLOGNE
ZAMP MACEDONIA	M	M	MACÉDOINE DU NORD
ZAMP SLOVENIA	M	L	SLOVÉNIE
ZAPA	M	AV	POLOGNE

PAYS/TERRITOIRE

Membres provisoires devenus Membres :

JASPAR (Japon), KOLAA (Corée du Sud), SCM Cooperativa (Cap-Vert)

Membres reclassés Membres provisoires :

BBDA (Burkina Faso), COSOMA (Malawi), NCIP (Bélarus), SACIM (El Salvador)

Anciens membres devenus EGD Clientes de la CISAC : BMI (États-Unis)

STATUT AU SEIN DE LA CISAC : M = Membre A = Membre associé **P** = Membre provisoire RÉPERTOIRE











M = Musique AV = Audiovisuel AGP = Arts visuels L = Littérature D = Dramatique SR = Sans répertoire

MEMBRES PAR RÉGION

116 PAYS/TERRITOIRES - 225 MEMBRES



31 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMCOS	M	M	AUSTRALASIE
APG-JAPAN	Α	AGP	JAPON
APRA	M	M	AUSTRALASIE
ASDACS	M	AV	AUSTRALIE
AWGACS	M	AV	AUSTRALIE
CASH	M	M	HONG KONG
COMPASS	M	M	SINGAPOUR
COPYRIGHT AGENC	Y M	L, AGP	AUSTRALIE
CPSN	Α	M	NÉPAL
DEGNZ	Α	AV	NOUVELLE-ZÉLANDE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
DGJ	Α	AV	JAPON
DGK	P	AV	CORÉE DU SUD
FILSCAP	M	M	PHILIPPINES
ICSC	P	AGP	CHINE
IPRS	M	M	INDE
JASPAR	M	AGP	JAPON
JASRAC	M	M	JAPON
KOLAA	M	L, AGP	CORÉE DU SUD
KOMCA	M	M	CORÉE DU SUD
KOSCAP	Р	M	CORÉE DU SUD

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
MACA	M	M	MACAO
MACP	M	M	MALAISIE
MCSC	M	M	CHINE
MCT	M	M	THAÏLANDE
MOSCAP	Р	M, AV	MONGOLIE
MRCSN	P	M	NÉPAL
MÜST	M	M	TAIWAN, TAIPEI CHINOIS
SACENC	M	M	NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE)
SACK	M	AGP	CORÉE DU SUD
VCPMC	M	M	VIETNAM
WAMI	M	M	INDONÉSIE



23 pays 46 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AACIMH	М	M	HONDURAS
ABRAMUS	M	M, D	BRÉSIL
ACAM	M	M	COSTA RICA
ACCS	Α	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
ACDAM	M	M	CUBA
ADDAF	M	M	BRÉSIL
AEI-GUATEMALA	M	M	GUATEMALA
AGADU	M	M, AV, D, AGP	URUGUAY
AMAR SOMBRÁS	M	M	BRÉSIL
APA	M	M	PARAGUAY
APDAYC	M	M, D	PÉROU
APSAV	P	AGP	PÉROU
ARGENTORES	M	AV, D	ARGENTINE
ARTEGESTION	Р	AGP	ÉQUATEUR
ASSIM	M	M	BRÉSIL
ATN	M	AV, D	CHILI

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE	
AUTVIS	M	AGP	BRÉSIL	
BSCAP	Р	M	BELIZE	
COSCAP	M	M	BARBADE	
сотт	M	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO	
CREAIMAGEN	Р	AGP	CHILI	
DAC	M	AV	ARGENTINE	
DASC	M	AV	COLOMBIE	
DBCA	Р	AV	BRÉSIL	
DIRECTORES	M	AV	MEXIQUE	
ECCO	Р	M	SAINTE-LUCIE	
GEDAR	Р	AV	BRÉSIL	
JACAP	M	M	JAMAÏQUE	
REDES	M	AV	COLOMBIE	
SACIM, EGC	Р	M	EL SALVADOR	
SACM	M	M	MEXIQUE	
SACVEN	Р	M, D	VENEZUELA	

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SADAIC	M	M	ARGENTINE
SAVA	Р	AGP	ARGENTINE
SAYCE	M	M	ÉQUATEUR
SAYCO	M	M, D	COLOMBIE
SBACEM	M	M	BRÉSIL
SCD	M	M	CHILI
SGACEDOM	M	M	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
SICAM	M	M	BRÉSIL
SOBODAYCOM	M	M	BOLIVIE
SOCINPRO	M	M	BRÉSIL
SOGEM	Р	AV, D, L	MEXIQUE
SOMAAP	M	AGP	MEXIQUE
SPAC	M	M	PANAMA
UBC	M	M	BRÉSIL



30 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
BBDA	Р	M, AV, D, L, AGP	BURKINA FASO
BCDA	P	M, AV, D, L	CONGO
BGDA	Р	M, AV, D, L, AGP	GUINÉE
BMDA	M	M, D, L	MAROC
BUBEDRA	Р	M, AV, D, L, AGP	BÉNIN
BUMDA	Р	M, AV, D, L, AGP	MALI
BURIDA	M	M, AV, D, L, AGP	CÔTE D'IVOIRE
BUTODRA	Р	M, AV, D, L, AGP	TOGO
CAPASSO	M	M	AFRIQUE DU SUD
COSBOTS	Р	M, AV, D, L	BOTSWANA

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
COSOMA	Р	M, L	MALAWI
COSOTA	Р	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
COSOZA	Р	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
GHAMRO	Р	M	GHANA
MASA	Р	M	ÎLE MAURICE
MALI MALIKI INSTITU	TE A	M, AV, D, L, AGP	GHANA
MCSK	Р	M	KENYA
NASCAM	M	M	NAMIBIE
OMDA	Р	M, AV, D, L	MADAGASCAR
ONDA	M	M, AV, D, L	ALGÉRIE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
OTDAV	Р	M, D, L	TUNISIE
RSAU	Р	M	RWANDA
SACERAU	Р	M, AV	ÉGYPTE
SAMRO	M	M	AFRIQUE DU SUD
SCM-COOPERATIVA	M	M	CAP-VERT
SODAV	Р	M, AV, D, L, AGP	SÉNÉGAL
UNAC-SA	Р	M	ANGOLA
UPRS	P	M	OUGANDA
ZAMCOPS	Р	M	ZAMBIE
ZIMURA	M	M	ZIMBABWE

STATUT AU SEIN DE LA CISAC :

M = Membre **A** = Membre associé

P = Membre provisoire

Nouveaux membres de la CISAC à dater de juin 2023 :

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE	RÉGION
AVTE	Α	AV	FRANCE	EUROPE
DGJ	Α	AV	JAPON	ASIE-PACIFIQUE
MALI MALIKI INSTITU	JTE A	M, AV, D, L, AGP	GHANA	AFRIQUE
SEDA	P	M	ESPAGNE	EUROPE
SIIP	P	M, AV, D, L, AGP	OUZBÉKISTAN	EUROPE

Sociétés ne faisant plus partie des membres de la CISAC à dater de juin 2023 :

ABYROY (Kazakhstan, M), AUPO CINEMA (Ukraine, AV), CMC (Cameroun, M), SACS (Seychelles, M), SASUR (Suriname, M), SOCILADRA (Cameroun, D, L)

Les EGD Clientes de la CISAC :

ALLTrack (États-Unis, M), BMI (États-Unis, M), CMRRA (Canada, M), DALRO (Afrique du Sud, L, D, AGP), ESMAA (Émirats Arabes Unis, M), Hexacorp Ltd (États-Unis, M), MCPS (Royaume-Uni, M), NexTone (Japon, M), ORFIUM (Grèce, M), SESAC (États-Unis, M), Soundreef (Royaume-Uni, M), UNISON (Espagne, M).

À PROPOS DE CE RAPPORT DÉFINITIONS

La Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs (CISAC) est le premier réseau mondial de sociétés d'auteurs. Comme chaque année, elle a recueilli les données relatives aux sommes collectées au titre du droit d'auteur par ses 225 sociétés membres, répartis dans 116 pays, pour produire ce rapport exhaustif sur les collectes mondiales. Le rapport 2023 présente les chiffres basés sur les collectes nationales brutes des sociétés membres dans leur pays respectif. Pour éviter de compter deux fois les mêmes montants, il comporte uniquement les droits collectés en définitive pour l'utilisation des œuvres et non les échanges internationaux entre les sociétés aux termes de leurs accords de représentation.

Les collectes sont analysées à l'échelle mondiale, mais aussi par région avec des données ciblées et pour chacun des cinq répertoires représentés par les sociétés membres de la CISAC : la musique, l'audiovisuel, l'art dramatique, la littérature et les arts visuels.

TYPES DE DROITS

Les sociétés membres de la CISAC gèrent deux grands types de droits pour le compte de leurs affiliés (auteurs et éditeurs).

Droits d'exécution

Les droits d'exécution permettent aux créateurs d'être rémunérés quand leurs œuvres sont exécutées en public dans le cadre d'une prestation en direct ou par le biais d'un enregistrement. Ils s'appliquent également quand les œuvres sont diffusées à la radio, à la télévision ou en ligne comme sur les services de streaming.

Droits de reproduction

Les droits de reproduction permettent aux créateurs d'être rémunérés à chaque fois qu'une de leurs œuvres est copiée, indépendamment de son format, qu'il s'agisse d'un support physique comme un CD, ou sous forme de téléchargement numérique. Le terme « droits mécaniques » se rapporte au droit obtenu par les producteurs de disques pour l'enregistrement sonore d'une œuvre musicale tandis que le terme « reprographie » s'applique à la reproduction des œuvres littéraires et imprimées.

Dans certains pays, la législation prévoit une exception au droit de reproduction, appelée « exception pour copie privée », qui autorise les consommateurs à copier les œuvres d'un appareil à un autre. Les créateurs peuvent être dédommagés pour cette exemption au moyen d'une « rémunération pour copie privée » qui prend la forme d'une taxe sur les supports vierges et les dispositifs électroniques permettant le stockage de données.

Autres droits

Dans ce rapport, il est aussi question d'« autres droits », qui regroupent toutes les sources de revenus n'entrant ni dans la catégorie des « droits d'exécution » ni dans celle des « droits de reproduction ». Il s'agit notamment des rémunérations pour copie privée, location et prêt public, utilisation à des fins pédagogiques, des droits de synchronisation et d'exposition, ainsi que des sommes collectées auprès des salles de vente et des galeries d'art dans le cadre du droit de suite.

TYPES D'UTILISATION

Le rapport détaille les collectes par types d'utilisation sur la base des catégories suivantes :

TV et radio

Collectes provenant de l'utilisation des œuvres par les téléet radiodiffuseurs, les opérateurs du câble et du satellite et certains services en ligne connexes (comme la télévision en replay). Cette catégorie d'utilisation peut comprendre à la fois les droits d'exécution et les droits de reproduction car une copie de l'œuvre est souvent réalisée par le téléou radiodiffuseur avant sa transmission.

Direct (live) et ambiance

Collectes provenant de l'exécution des œuvres comme le fait de jouer, réciter ou chanter en public. Cette catégorie comprend aussi les collectes liées à l'exécution des œuvres pour une audience par d'autres moyens, tels qu'un support enregistré ou la diffusion d'un programme radio ou télévisé. Les exécutions en fond sonore ou visuel dans un hall d'hôtel ou un restaurant, ou comme attraction principale dans une discothèque, un club ou un établissement de karaoké, entrent aussi dans cette catégorie.

À PROPOS DE CE RAPPORT DÉFINITIONS

Numérique et multimédia

Revenus générés par les licences délivrées aux services en ligne tels que les services de streaming et de téléchargement, ainsi que par l'utilisation des œuvres sur des dispositifs numériques d'enregistrement de type clés USB. Dans cette catégorie, l'exploitation des œuvres peut impliquer à la fois des droits d'exécution et de reproduction.

Compact-discs (CD)

Collectes liées à la reproduction mécanique des œuvres musicales, principalement sur les CD, mais aussi sur d'autres supports comme les vinyles ou les cassettes.

Vidéo

Collectes générées par les licences sur les œuvres musicales intégrées dans les productions audiovisuelles reproduites sur DVD ou Blu-ray.

Reproduction mécanique

Collectes générées par la reproduction mécanique des œuvres telles que les livres, journaux, brochures dans les répertoires dramatique, littéraire et visuel. Dans le rapport, cette catégorie exclut la reproduction de musique sur les CD ou par d'autres moyens, qui fait l'objet d'une ou plusieurs autres catégories.

Reprographie

Collectes liées à la reproduction des œuvres graphiques par le biais de dispositifs mécaniques ou électriques tels que les photocopieuses et les imprimantes. Ces rémunérations sont généralement collectées auprès des fabricants, importateurs ou opérateurs des dispositifs qui permettent la reproduction des œuvres.

Copie privée

Sommes collectées auprès des fabricants ou distributeurs de supports vierges tels que les CD enregistrables, dispositifs électroniques qui permettent le stockage de données comme les enregistreurs audio/vidéo, les smartphones et les ordinateurs. Ces rémunérations dédommagent les ayants droit pour les actes de copie réalisés par les particuliers pour leur usage privé.

Droit de suite

Petit pourcentage du prix de vente versé aux artistes visuels quand leurs œuvres sont revendues par une salle de vente ou une galerie d'art. Ce droit s'applique aux peintures, sculptures, dessins, photographies et autres œuvres visuelles.

Location et prêt public

Collectes générées par la location ou le prêt de l'original ou d'une copie d'une œuvre.

Synchronisation

Collectes liées à l'intégration d'une œuvre musicale dans une bande sonore qui accompagne des images de façon synchronisée. Cette œuvre peut être utilisée en totalité ou en partie. Ce droit s'applique généralement aux œuvres audiovisuelles tels que les films, les spots publicitaires et les jeux vidéos.

Exposition

Collectes générées par l'exposition ou la présentation d'une œuvre d'art, dans un musée par exemple.

Utilisations pédagogiques

Droits collectés auprès des établissements éducatifs pour l'utilisation des œuvres dans l'enseignement, par exemple pour l'exécution ou l'affichage d'une œuvre par un enseignant dans le cadre d'un cours.

RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES DE LA CISAC : MÉTHODOLOGIE

Le Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC se base sur les collectes nationales déclarées à la Confédération par ses sociétés membres. Ces revenus sont collectés par chaque société pour l'utilisation du répertoire qu'elle représente dans son propre pays ou, parfois, dans plusieurs territoires (p. ex. pour les licences d'exploitation numérique en Europe).

Les chiffres de ce rapport ne tiennent pas compte des sommes qui sont versées par les sociétés sœurs afin d'éviter de compter deux fois les mêmes montants. Les montants mentionnés correspondent aux collectes brutes des sociétés avant toute déduction socioculturelle ou des frais de gestion.

L'euro est la monnaie choisie pour l'ensemble du rapport dans un souci de cohérence et de comparaison avec les années précédentes. 38 % des collectes déclarées à la CISAC viennent de la zone euro alors que 19 % sont initialement exprimées en dollars américains, 8 % en livres sterling et 9 % en yens. Les trois quarts des revenus mondiaux des créateurs provenant de l'exploitation de leurs œuvres sont exprimés dans ces quatre monnaies.

Les collectes de l'année étudiée sont donc exprimées ou converties en euros sur la base du taux de change moyen de 2022. Les chiffres des années précédentes sont convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'année correspondante. Les comparaisons d'une année à l'autre sont influencées par les variations de change. Les taux de change impactent les données mondiales ou agrégées exprimées en euros, mais n'ont aucun effet sur les comparaisons régionales ou nationales exprimées en monnaie locale.

Les montants collectés ont été arrondis au million ou au millier le plus proche, sauf pour les classements, auquel cas ils sont exprimés avec un chiffre après la virgule. Les pourcentages sont calculés en utilisant les montants réels non arrondis.

Dans ce rapport 2023, les données nationales des années précédentes ont parfois été corrigées ou retraitées pour comparer des données comparables ou tenir compte de l'impact de l'évolution du nombre de sociétés membres de la CISAC. Quand une société adhère à la CISAC et lui déclare ses revenus, cela induit automatiquement une hausse des revenus dans le pays en question. Inversement, quand une société n'est plus membre de la CISAC, les collectes de ce pays diminuent par rapport aux rapports précédents.

Les revenus tirés des exploitations numériques aux États-Unis sont exclus de ce rapport, leur gestion ayant été transférée en 2021 au Music Licensing Collective (MLC), qui n'est pas membre de la CISAC. ■

CRÉDIT & REMERCIEMENTS

La CISAC tient à remercier :

Couverture : © 2013 Lebedev_S/Shutterstock - © 015 Billion Photos/Shutterstock - © 016 Vadim Ponomarenko/Shutterstock - © 2016 Roman Motizov/Shutterstock - © 019 Alvaro Hernandez Sanchez/Shutterstock © 2021 Kozlik/Shutterstock.

Crédits photographiques :

Pages intérieures: Björn Ulvaeus © Kristian Pohl for Zap PR (p.3) - Marcelo Castello Branco © Miguel Sá (p.4) - Gadi Oron © Gilles Dacquin (p.5) - James Duvall © Andrew Fosker / PinPep (p.14) - © 2013 Lebedev_S/Shutterstock - © 015 Billion Photos/Shutterstock - © 2016 Roman Motizov/Shutterstock - © 019 Alvaro Hernandez Sanchez/Shutterstock © 2021 Kozlik/Shutterstock (p.16)

Contributeurs: Marco Foley/652South

Consultant analyste d'affaires : Matthew Pacheco

Révision : Wee Wong

Traduction: Hélène Caruyer, Paz Juan Gutiérrez.

Une publication du Département de la communication de la CISAC – octobre 2023.

Conception graphique: Olivier Noël, ON.















